

RAPPORT ANNUEL

• 2018 •



Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service d'élimination des déchets

Rapport présenté par M. SEGUIN, Président du SICTOM Loir et Sarthe
au Comité Syndical le 29 juin 2019

Rapport établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre
2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification
dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Mis à la disposition du public au siège du SICTOM Loir et Sarthe et
transmis aux collectivités adhérentes

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



SOMMAIRE

A- Présentation générale

1- Le territoire / La population	P04
2- Les compétences	P05
3- Les instances	P05
4- Les services et l'organigramme	P07
5- Evénements marquants	P08

B- Prévention des déchets

1- CODEC	P10
2- Gobelets réutilisables	P15
3- Bilan des animations	P16

C- Pré-collecte / Collecte des déchets

1- Pré-collecte	P18
2- La nouvelle organisation de collecte	P21
3- Contribution à la biodiversité	P23
4- Tonnages collectés 2018	P24
5- Evolution des tonnages	P26
6- Refus de tri	P28
7- Présentations des conteneurs	P29
8- Qualité du service	P30

D- Déchèteries

1- Evénements marquants	P33
2- Tonnage global	P35
3- Les différents flux	P38
4- Fréquentations	P39
5- Broyage des déchets végétaux	P41
6- Coût financier	P41

E- Traitement des déchets

1- Valorisation	P44
2- Destination des ordures ménagères résiduelles	P45
3- ISDND Tiercé	P46

F- Finances

1- Evolution de la redevance	P48
2- Comparaison avec la moyenne nationale	P48
3- Redevance 2018	P49
4- Réclamations	P52
5- Budget	P55

G- Communication

P62

H- Divers

P63

1- Emplois
2- Réunions
3- Suivis
4- Contrôles

I- Glossaire

P64

A- Présentation générale

1-Le territoire / La population 2018

Population INSEE 2018 : 51 497 habitants (population municipale)

Une augmentation de 0.68% est observée sur la population en 2018 (51 497 hab.) par rapport à 2017 (51 149 hab.) :

- 20 954 foyers (particuliers)
- 659 professionnels / administrations

Communes : 24 communes sur :

- 3 communautés de communes :

- Anjou Loir et Sarthe en totalité : 27 576 habitants
- Vallées du Haut Anjou pour les communes de Miré, Juvardeil et Les Hauts d'Anjou : 10 525 habitants
- Bugeois Vallées pour la commune déléguée de Fontaine-Milon : 613 habitants

- 1 commune nouvelle Loire Authion : 12 783 habitants par convention avec Angers Loire Métropole jusqu'au 31/12/2021.

LE SICTOM LOIR ET SARTHE AU 1^{er} JANVIER 2018



2- Les compétences

Le SICTOM Loir et Sarthe exerce l'ensemble de la compétence d'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et assimilés au sens des articles L.2224-13, L.224-14 et R.2224-28 du code général des collectivités territoriales.

3- Les instances

Le Syndicat Intercommunal de collecte et traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Loir et Sarthe est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Chaque collectivité adhérente désigne ses représentants auprès du SICTOM. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour leurs communes membres $\geq$ à 2 000 habitants et d'1 délégué et 1 suppléant pour leurs communes membres $\leq$ à 2 000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal.

Le Comité Syndical

Renouvelé en 2014 suite aux élections municipales, le Comité Syndical se compose de 48 délégués titulaires et 48 délégués suppléants.

Il délibère sur :

- Les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif...
- Les marchés publics
- Les contrats et conventions diverses
- Les questions concernant le fonctionnement du syndicat
- Les questions relatives au personnel

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique.

En 2018, les délégués ont été réunis à 4 reprises.

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SICTOM. Composé du Président et de 10 Vice-Présidents, il n'a pas de délégation.

Il se réunit une fois par mois.



André SEGUIN, Président

Le Président prend les décisions sur les domaines de compétences dévolues par le Comité Syndical.

Le bureau



Gabriel FREULON
1^{er} Vice-président



Daniel BOISBOUVIER
2^{ème} Vice-président



Jean-Luc DAVY
3^{ème} Vice-président



Daniel LE GOUIC
4^{ème} Vice-président



François EDIN
5^{ème} Vice-président



Patrice BOUCHER
6^{ème} Vice-président



Patrick DAUGER
7^{ème} Vice-président



Loïc DUGRIPPE
8^{ème} Vice-président

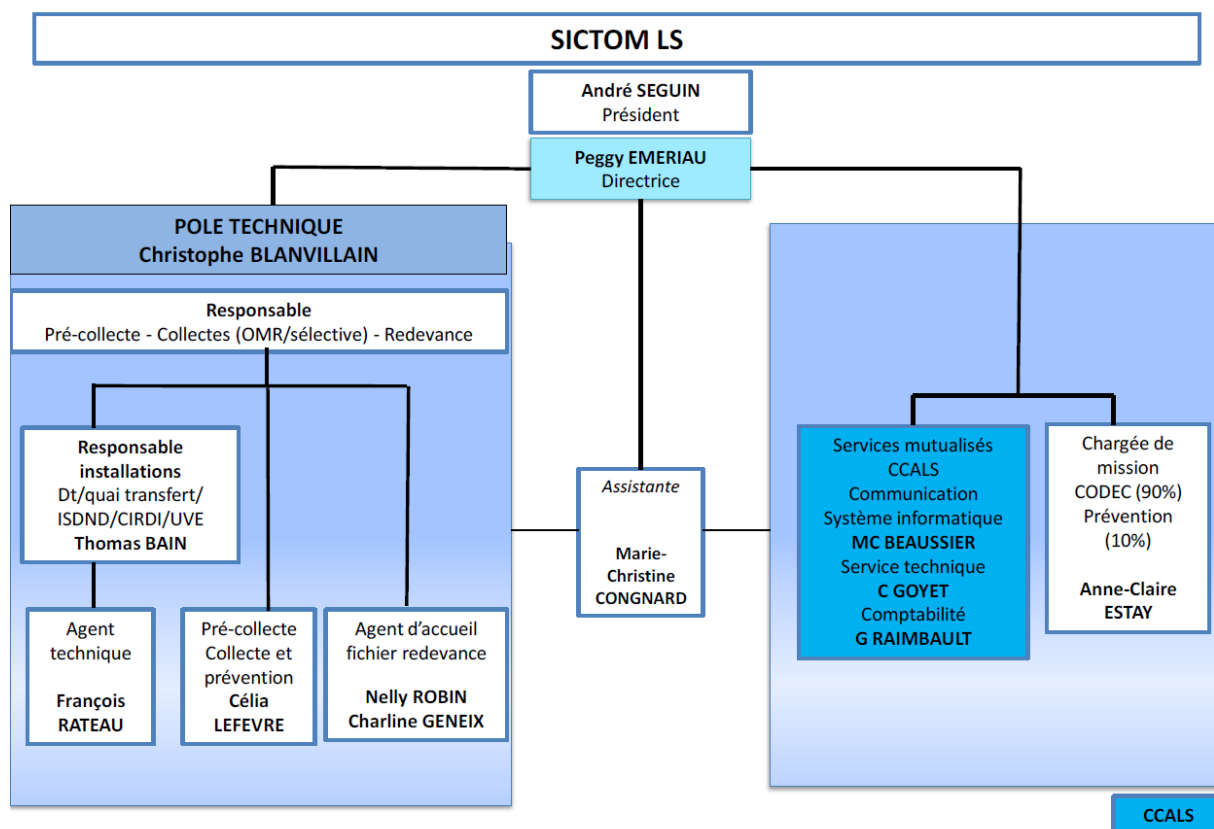


Jean-Claude LEGAY
9^{ème} Vice-président



Louis DAVIS
10^{ème} Vice-président

4- Les services et l'organigramme



5- Les événements marquants 2018

- **Collecte**
Passage à la collecte latérale tous les 15 jours pour les ordures ménagères résiduelles et les bacs jaunes
- **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)**
Refonte de la grille de redevance afin de la rendre encore plus incitative
- **Adhésion de la commune LOIRE AUTHION à Angers Loire Métropole au 01/01/2018**
Le SICTOM Loir et Sarthe continue à assurer le service, par convention, jusqu'au 31/12/2021 (fin marché Brangeon)
- **Déchèteries**
 - ✓ Installation garde-corps sur les déchèteries de Châteauneuf, Durtal et Tiercé
 - ✓ Enrobé voirie sur la déchèterie de Châteauneuf
 - ✓ Aménagement d'un nouveau quai sur la déchèterie de Châteauneuf (benne « petits appareils électriques »)
 - ✓ Renouvellement du marché d'exploitation des 4 déchèteries (prise d'effet au 02/01/2019)
 - ✓ Étude de faisabilité pour la réhabilitation de la déchèterie de Tiercé
- **Quai de transfert**
 - ✓ Adaptation nouveaux véhicules de collecte + création d'une plateforme de transit du verre
 - ✓ Ralentisseurs pour pont bascule
- **Futur centre de tri SIVERT/SEDNO/ALM**
 - ✓ SPL (société publique locale) créée le 18/12/2017
 - ✓ Lancement du marché courant 2018.
 - ✓ L'attribution définitive devrait être effective en juillet 2019 pour une mise en service durant l'été 2021
- **ISDND – étude champ photovoltaïque**
Accord de principe pour participer à un projet de champ photovoltaïque sur l'ISDND de Tiercé en créant une société avec le SIEMML et Vendée Energie avec prise de participation à hauteur de 10%.

Avis favorable de la CRE (commission de régularisation de l'énergie)
- **Etude sur l'évolution territoriale de la compétence déchet lancée sur le même périmètre que le syndicat d'eau** (Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance)

B- Prévention des déchets

Le Sictom a engagé en janvier 2015 l'élaboration de son nouveau plan de soutien et d'actions pour le développement de la prévention et de la valorisation des déchets sur son territoire.

Concernant la prévention des déchets, la législation (Loi sur la transition énergétique) et la planification (Plan national de prévention) mettent en exergue les thématiques de prévention et la gestion des déchets alimentaires ainsi que l'économie circulaire territoriale.

Aussi, le Sictom a obtenu le label « Territoire zéro déchet Zéro Gaspillage » le 13 novembre 2015.

En 2016, il a été décidé de conventionner avec l'Ademe sur un « contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) afin d'optimiser la consommation de matière et réduire la production de déchets sur son territoire.

Le Sictom a contractualisé avec l'Ademe, sur un programme relais, en octobre 2017 et a recruté une chargée de mission CODEC sur la durée de la contractualisation (3 ans). Il a pris cet engagement pour animer l'ensemble de son territoire.

Il vise trois objectifs principaux :

- réduire les déchets ménagers et assimilés de 3% en 3 ans,
- augmenter le taux de valorisation matière,
- mobiliser le tissu économique en faveur de l'économie circulaire.

Cette aide a permis de contractualiser avec les Chambres consulaires pour le suivi des actions sur le gaspillage alimentaire en établissement scolaire et dans la restauration, pour effectuer des diagnostics déchets dans les entreprises, pour former les acteurs sur le territoire sur le thème du compostage (levier important qui aide à réduire la part des biodéchets des ordures ménagères), ...

L'équipe projet est composée :

- de la directrice de projet
- du chef de projet CODEC
- du responsable du Pôle Technique
- du responsable des installations classées
- de la chargée de mission collecte / prévention

C'est 1,75 ETP (équivalent temps plein) qui est consacré au CODEC.

Sur ce projet, le SICTOM a contractualisé avec les Chambres consulaires pour le volet entreprises et gaspillage alimentaire. Cela représente 0,5 ETP par chambre.

Une convention a également été signée avec la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe pour 1 ETP.

1- CODEC

a) Bilan 2^{ème} année

▪ Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective par la Chambre d'Agriculture

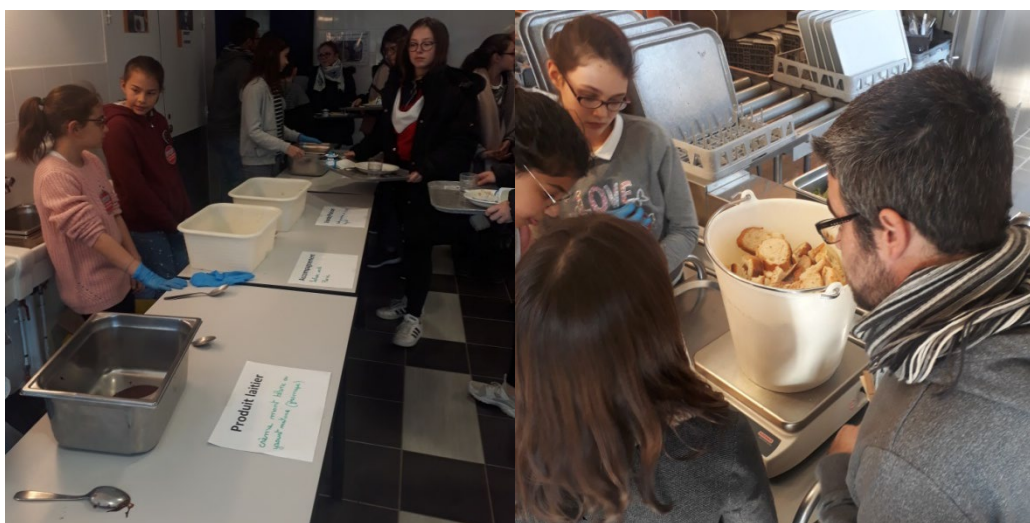
Sur les 47 restaurants contactés par la Chambre d'Agriculture :

- 16 accompagnements réalisés,
- 5 en cours d'accompagnement,
- 23 contacts en cours,
- 3 refus.

L'animation est conjointement réalisée avec le CPIE 72 pour les deux collèges de Seiches/Loir et de Durtal.

Une majorité de restaurants scolaires impliqués avec de bons résultats en matière de gaspillage alimentaire (76.4 g de déchets par convive contre une moyenne nationale évaluée par l'ADEME à 120g).

Des marges de progrès très importantes possibles pour les deux collèges engagés (129 g de déchets constatés par convive contre une nationale de 115 g).



▪ Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

- ✓ 21 « Eval gaspi » réalisés par la CCI sur les 20 programmés (2 Eval gaspi pour un même restaurant suite à un changement de propriétaire)
- ✓ 12 refus
- ✓ 8 non contactés (liquidation, cessation, etc.)

L'accompagnement porte sur la réduction du gaspillage alimentaire (réduction des portions, formation sous-vides, etc.) et sur la réduction et le tri des déchets (mise en place de composteurs, collecte sélective des déchets, etc.)

▪ Renouveau de l'opération « collecte coquilles d'huîtres » sur la période de fin d'année

Sur la période de Noël 2017 et nouvel an 2018, 2 tonnes de coquillages ont été collectées dans les déchèteries du territoire.

- **Octroi d'une subvention de 10 000 € à Solipass pour l'acquisition d'un broyeur et ainsi proposer cette prestation auprès des particuliers**
- **Mise à disposition de 323 composteurs individuels en 2018.**
Actuellement plus de 5 200 en place soit 25 % des foyers équipés d'un composteur du SICTOM.
- **Organisation d'une vente éphémère avec Emmaüs en mars 2018 à Seiches/Loir avec 3 Répar'Acteurs présents.**



- **Promotion de la réparation à travers le dispositif Répar'Acteurs par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.**
 - ✓ 7 artisans de la réparation sont aujourd'hui labélisés « Répar'Acteurs », soit 10% des entreprises de réparation du SICTOM Loir-et-Sarthe,
 - ✓ Réalisation d'Eval'Déchets par la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - ✓ 8 Eval'Déchets ont été réalisés par la CCI avec comme actions prioritaires identifiées :
 - assurer le tri des gisements valorisables (objectif : 24 T mieux valorisées et 9 000 € d'économies),
 - assurer le suivi des déchets,
 - optimiser les achats pour réduire les déchets à la source,
 - réduction des erreurs de tri.
- **Réalisation de diagnostics Eval'Déchets BTP par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.**
- **9 diagnostics Eval'Déchets BTP ont été réalisés par la CMA depuis 2017.**
- **Labellisation Eco-Défis par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.**
29 entreprises ont été sensibilisées, dont 8 labélisées depuis mars 2018*. La remise du Label se fait systématique dans les entreprises en présence des élus et de la presse. Le retour des chefs d'entreprise est très positif et montrent un bon intérêt pour le dispositif.
- **Diagnostics déchets auprès des horticulteurs de la zone horticole du Rocher et des Landes par la Chambre d'Agriculture et la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.**
 - 13 horticulteurs ont été rencontrés, soit 100% des professionnels des 2 zones horticoles,

- Un travail en cours pour organiser une collecte mutualisée des poteries plastiques, en partenariat avec SOLIPASS et le recycleur SA ATLAN,
- La problématique des déchets horticoles a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet régional RESOLUTIONS.

La solution de BIOPLANTS a été retenue pour :

- fédérer les acteurs du végétal,
- les intégrer à sa filière de création / production de contenants horticoles biodégradables,
- faire baisser les coûts unitaires de production

▪ **Poursuite de la démarche d'EIT sur le secteur de Seiches/Loir et lancement de la démarche sur Durtal**

- **EIT secteur de Seiches/Loir** : la démarche initiée depuis septembre 2017. 40 diagnostics EIT ont été réalisés :
 - 18 synergies collectives identifiées, 4 jugées prioritaires
 - 5 synergies 1 pour 1 mises en œuvre

Malgré le succès de la réunion de lancement, la dynamique s'est essoufflée au fil des ateliers participatifs (peu de mobilisation des professionnels sur les actions collectives).

- **EIT secteur de Durtal** : la démarche a été lancée en octobre 2018 avec une trentaine d'entreprises représentée et un intérêt marqué pour la démarche. Une vingtaine de diagnostics EIT déjà réalisés avec un potentiel plus marqué sur ce territoire au niveau de la mutualisation.

▪ **Diffusion de 2 newsletters grand public et 1 newsletter acteurs économiques**

* *Salon de coiffure A Votre Image*
Auto Ecole
Fleuriste Aux temps fleuris
Boulangerie BOURNEUF
Salon de coiffure Différence coiffure
Emilie Esthétique
Eva Pressing
Récupération agricole GADET

SAINT MATHURIN
CORZE
DURTAL
CHATEAUNEUF
TIERCE
LA DAGUENIERE
ANDARD
BARACE

▪ **Communication auprès des commerçants pour le Zéro Emballage**

Afin de faire connaître la réglementation et d'insister les commerçants à accepter les contenants réutilisables de leurs clients, le SICTOM a envoyé un courrier explicatif complet, ainsi qu'un questionnaire afin de lancer une démarche de « commerçants zéro déchet ». 3 commerces ont répondu favorablement à cet appel :

- boulangerie Bourneuf – Chateauneuf
- boulangerie Fantaisie des 3 rivières – Tiercé
- épicerie fine/produits locaux -A deux pas d'Elo - Andard



- **2 comités techniques COTECH organisés le 21/03 et le 04/12/2018 et un comité de pilotage COPIL le 09/01/2018**

Objectifs	2015 (année de référence)	Résultats			
		2016	2017	2018	Constat (2015/2018)
Réduction des DMA* de 1% / an (hors gravats)	457 kg/hab.	466 kg/hab.	466.6 kg/hab	441.7 kg/hab	↘ 3.38 %
	Hors déchetterie de Corné 398 kg/hab.	400 kg/hab.	393 kg/hab.	378 kg/hab.	↘ 5.0 %
Réduction des tonnages des déchets enfouis de 10% en 3 ans	48,8 kg/hab.	48,0 kg/hab.	35.2 kg/hab.an	56.21 kg/hab/an	↗ 15.20 %
À minima 2 démarches d'EIT engagées	0	0	1	2	↗ 100 %

Valorisation (en %)

Organique	18 %	18 %	17 %	17 %	≈
Matière	35 %	36 %	38 %	36 %	↗
Énergétique	37 %	36 %	37 %	34 %	↘
Non valorisé (enfouissement)	10,46 %	10,12 %	7,6 %	13 %	↗

Remarques concernant les indicateurs :

- L'augmentation des DMA* en 2016 s'explique par :
 - le changement de filière de traitement des briques plâtrières (d'inerte à « tout-venant non incinérable»). Le tonnage « tout-venant non incinérable » était stable depuis 2013 (environ 360 t/an). Avec le basculement des briques plâtrières dans cette filière, c'est une augmentation de 36% du tonnage qui est constaté (7,8 kg/hab. en 2015 contre 10,8 kg/hab. en 2016).
 - **L'objectif de diminution des DMA de 3 % est atteint en 2018, avec une diminution de 3.38 %.**
- La hausse de 15.20 % de l'enfouissement entre 2015 et 2018 s'explique par un détournement de 1 000 tonnes de gravats de la valorisation vers l'enfouissement, en raison de la présence d'amiante.
- La diminution de la valorisation organique et énergétique s'explique au regard de la diminution globale des DMA tandis que l'augmentation de la valorisation matière s'explique par une hausse du tonnage de verre collecté (+ 5kg par habitant entre 2017 et 2018).

L'extension des consignes de tri (tous les emballages plastiques, en plus des sacs, sachets et film plastique depuis janvier 2017) aura sans doute un effet positif sur la réduction des DMA.

*DMA : Déchets **M**énagers **A**ssimilés

b) Bilan 2018 défi familles

Le premier Défi Zéro Déchet a été animé en partenariat avec le CPIE, sur la période janvier-octobre 2018. Huit foyers ont été accompagnés pour réduire leur déchet, notamment grâce à des ateliers thématiques et pratiques.

- La réunion de lancement et informations aux familles le 21 février - Tiercé
- 7 ateliers pratiques :
 - 24 mars « d'autres façons de faire les courses » - Tiercé
 - 11 avril « Ménage de printemps » - Tiercé
 - 25 avril « mes cosmétiques » - Seiches
 - 07 juillet « Tous aux fourneaux ! » - Tiercé
 - 8 septembre « Bébé O déchets » - Durtal
 - 26 septembre « compostage » - Marcé et Seiches
- La réunion de clôture le 17 octobre à Tiercé

Pas de retour chiffré sur la baisse des déchets produits par les foyers mais un retour qualitatif. Les familles ont apprécié le côté pratique des ateliers. Pour elles, il s'agit du meilleur moyen de progresser rapidement. Elles ont eu l'occasion de découvrir de nouvelles pratiques (faire ses cosmétiques et ses produits d'entretien de la maison) ou encore de réaliser des actions dont elles avaient connaissance mais qu'elles pensaient difficile à réaliser.

Un coup de pouce qui permet de gagner du temps dans la démarche des foyers. Les familles, dans un programme condensé comme celui-ci, ont tendance à parler plus facilement de leurs découvertes auprès de leurs proches (familles, amis, collègues, ...).

L'aspect « lien social » est aussi un point fort pour les familles. Avoir un espace de dialogue avec des foyers du territoire permet de mieux avancer et de partager les bonnes adresses de chacun. Cela permet aussi pour elle, de faire partie du territoire, de l'ambition du SICTOM.



2- Gobelets réutilisables

Depuis 2017, le SICTOM propose aux associations et aux collectivités du territoire, la mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables de 33 cl pour leurs événements.

Nombre de réservations en 2018 : 5 pour 5 810 gobelets au total

Les bénéfices sont écologiques :

- Réduction des déchets
- Réduction d'utilisation de matières premières
- Réduction des gobelets laissés au sol

Et économiques : gain par rapport à l'achat de gobelets jetables.

L'association SOLIPASS est en charge de la gestion et du lavage des gobelets.



3- Bilan animations

a) Bilan animations scolaires CPIE 2018/2019

7^{ème} année de partenariat avec le CPIE des Vallées de la Sarthe et du Loir, avec proposition à l'ensemble des écoles élémentaires du territoire :

- d'un atelier de 2 heures adapté aux classes de cycle 2 (grande section maternelle à CE1)
- d'un cycle de 3 séances de 2h30 pour les classes de cycle 3 (CE2 à CM2)

❶ Bilan d'activités

- **Nombre de séances et répartition : 47 pour 31 classes**
 - 5 classes de cycle 3 et 3 classes de cycle 2 ont bénéficié d'un projet de 3 séances
 - 6 classes de cycle 3 ont bénéficié d'une séance ponctuelle
 - 17 classes de cycle 2 ont bénéficié d'une séance ponctuelle (GS-CP-CE1-CE2)
- **Nombre d'enfants ayant bénéficié d'animations : 717**
- **Nombre d'écoles du territoire : 10**
- **Communes d'intervention : Châteauneuf/Sarthe** (école Marcel Pagnol), **Bauné** (école Georges Mellies), **Champigné** (école Henri Lebasque et école Saint François Xavier), **Corzé** (école Adrien Tigeot), **Saint Mathurin/Loire** (école Saint Louis de Gonzague), **Durtal** (école René Rondreux), **Seiches/Le Loir** (école André Moine), **Tiercé** (école le Rondeau et école Notre Dame),

❷ Bilan financier

Total convention 2018/2019 = 10 250 € pour un total de 47 séances de 2h ou 3h.

b) Bilan visites UVE Lasse

Le SIVERT propose une visite de l'usine de valorisation énergétique de Lasse aux écoles, associations... du territoire, intitulée « Responsabiliser chacun, Agir pour le développement durable ».

Durant 2 heures, les problématiques du développement durable, de la maîtrise des énergies et de la réduction des déchets à la source sont expliquées à chaque visiteur grâce à une batterie de films, vidéos en trois dimensions et de jeux interactifs.

Le SICTOM prend en charge l'organisation et le financement du déplacement en car.

① Bilan

- 8 écoles
- 15 classes (CE2-CM2)
- 300 élèves

② Bilan financier

Total de septembre 2018 à juillet 2019 = 2 600 € TTC

③ Conclusion

Retour satisfaisant des écoles

4 associations, groupe d'environ 30/40 personnes ont également visitées l'UVE.

C- Pré-collecte / Collecte des déchets

1- Pré-collecte

a) Conteneurs porte à porte

Chaque foyer est équipé de 2 conteneurs collectés en porte à porte :

- 1 conteneur gris pour les ordures ménagères résiduelles
- 1 conteneur jaune pour les emballages recyclables et tous les papiers



Depuis le 1er juillet 2017, le volume du conteneur est laissé au libre choix de l'utilisateur dans la gamme suivante : 120 L, 240L ou 360L en fonction de leur besoin réel et de la fréquence de collecte 1 fois tous les 15 jours.

Une enquête dans les 21 000 foyers du territoire a eu lieu tout au long du 2nd semestre 2017 afin d'informer individuellement chaque usager de ces nouvelles modalités et de livrer le nouveau conteneur ordures ménagères le cas échéant.

Chaque usager (y compris les nouveaux arrivants) a ensuite le droit de changer le volume de son conteneur sur simple demande et dans un délai maximum de 5 jours :

- une 1^{ère} fois, gratuitement, ou à chaque changement de composition du foyer, sur présentation d'un justificatif,
- de manière payante dans les autres cas, afin d'éviter les dérives.

La liberté laissée à l'utilisateur dans le choix du conteneur ordures ménagères permet ainsi à chaque foyer de disposer du volume adapté à ses besoins réels. La facturation est émise en fonction du volume du bac ordures ménagères résiduelles choisi et de son nombre de levées.

Les usagers ont également le choix du volume de leur conteneur jaune dans la gamme suivante : 180 L, 240 L ou 360 L.

b) Nombre de conteneurs total en place au 31/12/2018 : 43 434

① Conteneurs ordures ménagères :

Taille du conteneur	Nombre de conteneurs
80	497
120	16 226
140	14
180	149
240	4 066
360	547
500	271
660	128
770	35
Total	21 933

② Conteneurs emballages recyclables et papiers :

Taille du conteneur	Nombre de conteneurs
180	15 459
240	2 333
260	3 165
360	544
Total	21 501

c) Bacs 2.2 – Points d'apport volontaire

Expérimentation de 5 points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages recyclables sur les cinq communes de Châteauneuf, Durtal, Seiches, Tiercé et Brain.

Commune	Adresse
Chateauneuf sur Sarthe	Chemin de Saint Jean, parking de la station essence
Durtal	Intersection Rue des Petits Champs et Rue des Glycines
Loire-Authion (Brain/l'Authion)	Rue de la Croix combeau, derrière le cimetière à Brain sur l'Authion
Seiches sur le Loir	Rue des Castors, derrière le stade
Tiercé	Parking de la Maison Intercommunale

→ 923 ouvertures en 2018 du bac Ordures Ménagères, facturées 2 € par ouverture, le bac jaune étant libre d'accès. Les bacs sont collectés 2 fois par semaine (ou plus en fonction de leur taux de remplissage).



d) Colonnes à verre

- Collecte en apport volontaire pour le verre depuis le 01/01/2011.
- Au 31/12/2018 : **120** colonnes d'apport volontaire en place : **79** semi-enterrées
21 aériennes



colonne semi-enterrée



colonne aérienne

e) Contrôles de pré-collecte 2018

Sur les 103 tournées suivies par un agent de pré-collecte, 6 860 bacs ont été contrôlés. 155 ont dû être refusés pour mauvais tri, ce qui représente **2.3 %** des bacs contrôlés.

f) Positionnement des bacs

Sur les 6 860 bacs contrôlés, 156 bacs étaient mal positionnés, ce qui représente **2,3%** des bacs.

g) Maintenance sur les bacs

8 554 interventions liées aux bacs soit une hausse de 27.22% par rapport à 2017 (6 724 interventions). Hausse des réparations : +131.18% entre 2017 (930 interventions) et 2018 (2 150 interventions). La catégorie « réparations » inclut les étiquettes adresse, les couvercles, les étiquettes C1 et C2, les roues, les puces.

90% des interventions de maintenance sont réalisées suite à une demande des usagers et 10% suite à un constat des équipes Brangeon.

Type d'intervention 2018	Flux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total / flux	Total / type intervention
Dotations	OM	112	99	147	108	125	118	166	154	127	154	105	114	1 529	2 889
	EMBALLAGES	115	81	124	91	106	99	151	137	115	139	94	104	1 356	
	VERRE			3	1									4	
Echanges	OM	148	118	127	58	54	52	58	68	74	56	57	47	917	1 459
	EMBALLAGES	58	42	126	58	32	25	37	37	32	29	23	43	542	
	VERRE														
Retraits	OM	106	73	79	62	62	56	114	74	104	122	87	88	1 027	2 056
	EMBALLAGES	111	66	77	54	57	48	106	68	105	119	85	80	976	
	VERRE	3	1	3	1	1	2	6	0	2	10	3	21	53	
Réparations	OM	24	34	58	72	46	46	47	67	68	86	34	47	629	2 150
	EMBALLAGES	90	134	199	108	139	215	149	101	117	105	83	80	1 520	
	VERRE							1						1	
Total		767	648	943	613	622	661	835	706	744	820	571	624	8 554	8 554

h) Bacs pour les manifestations communales

Lors de manifestations ponctuelles dans les communes du territoire, des conteneurs en location sont proposés pour le stockage des déchets.

C'est ainsi 91 bacs qui ont été mis à disposition en 2018, lors de 21 manifestations.

2- La nouvelle organisation de collecte

- Nouvelle fréquence de collecte, une fois tous les 15 jours, pour les ordures ménagères et les emballages recyclables en mélange, mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Les tournées de collecte ont été adaptées à cet effet par le prestataire du SICTOM Loir et Sarthe, Brangeon Environnement.
- Tournées hebdomadaires organisées en 2x8 du lundi au vendredi. Décalage jusqu'au samedi en cas de jour férié :
 - semaines paires : 36 tournées
 - semaines impaires : 33 tournées



- Durée du contrat Brangeon Environnement : du 01/01/2017 au 31/12/2021 (renouvelable 3 fois 1 an)

a) Déroulement de la prestation

La collecte en porte à porte Ordures ménagères, emballages et verre gros producteurs	
Fréquence de collecte	1 fois tous les 15 jours (C0.5)
Dépôt des camions	Tiercé
Véhicules de collecte	1 x mini-benne 2.5 T 1 x mini-benne 7.5 T 4 x bennes bi-compartmentées à chargement latérale (dont 1 relais)
Personnel de collecte	16.98 ETP (20.24 en 2017)
Personnel	1 agent de pré-collecte 1 chef d'équipe 1 équipier de collecte 7-8 chauffeurs 1 assistante
Nombre d'heures travaillées	17 017 h
Exutoire	OM : centre de transfert du SICTOM à Tiercé Mélange : centre de transfert Brangeon à Tiercé Puis PAPREC à Seiches/Le Loir Verre : centre de tri PAPREC à Seiches/Le Loir
Nombre d'usagers concernés par le service	51 497

b) Evolution des kilomètres parcourus

L'ensemble des véhicules affectés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables en mélange, soit 4 bennes bicompartimentées à préhension latérale et 2 minibennes, ont parcouru un total de **174 601 km en 2018, contre 243 169 km en 2017, soit une diminution de l'ordre de 28 %.**

Ce sont ainsi **116 583 litres de gazole qui ont été consommés en 2018 contre 155 894 litres en 2017, soit une baisse d'environ 25 %.**

3- Contribution à la biodiversité

Dans le cadre du marché de collecte, la société Brangeon Environnement s'est engagée à prendre en charge financièrement la compensation carbone des émissions directes de gaz à effet de serre des véhicules utilisés pour l'exécution de la collecte dans le cadre de ce marché, à hauteur de 15 € par tonne de CO₂ émise.

Une convention a été signée avec la Chambre d'Agriculture et Brangeon Environnement pour financer des actions locales de maintien de la biodiversité sous la forme de plantation de haies.

Les 368 tonnes équivalent CO₂ ainsi générées en 2018 ont toutes été compensées permettant la plantation de plus de 4 000 mètres linéaires de haies bocagères sur le territoire du SICTOM Loir et Sarthe.

Le SICTOM participe à hauteur de 1 €/ml de haies plantées pour un coût de plantation de 2.40 € HT le mètre (hors coût des fournitures).

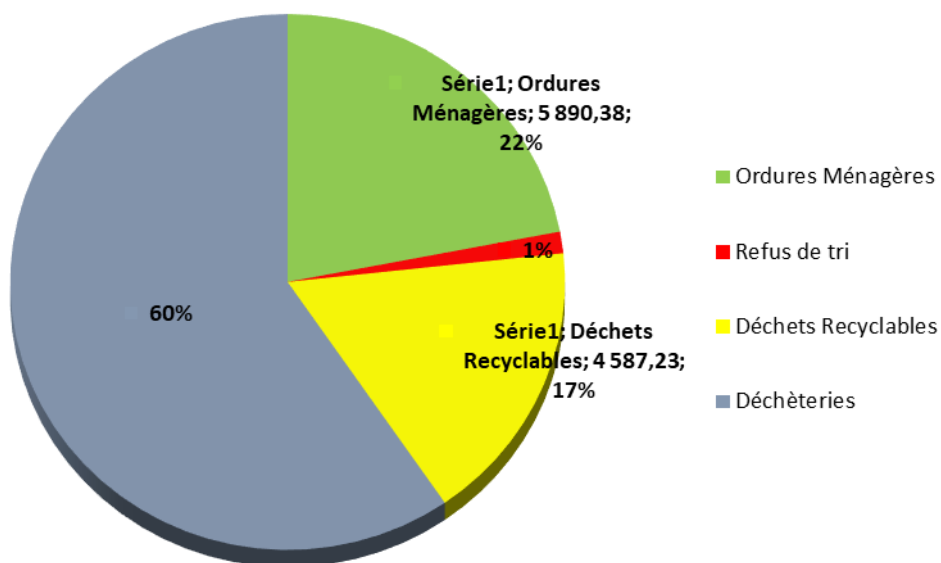
- 13 demandes (11 particuliers et 2 mairies : Corzé et Montreuil)
- Linéaires subventionnés : 4 032 ml (soit 4 kms)
- Subvention : 1 €/ml soit 4 032 €



4- Tonnages collectés 2018

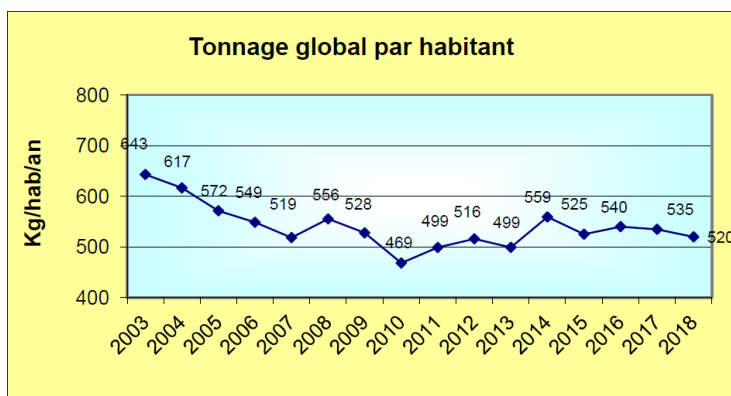
Ordures ménagères résiduelles	5 890 T	soit	114 kg/habitant	22%
Emballages recyclables/papiers	2 675 T	soit	52 kg/habitant	9%
<i>dont refus de tri</i>	348 T	soit	7 kg/habitant	1%
Verre	2 260 T	soit	44 kg/habitant	8%
Déchèteries	<u>15 963 T</u>	soit	<u>310 kg/habitant</u>	<u>60%</u>
(y compris 40% Corné SMICTOM)				
Total	26 788 T		520 kg/habitant	100%

Synthèse Tonnages 2018



Rappel :

2012	→	26 458 T
2013	→	25 748 T
2014	→	27 915 T
2015	→	26 469 T
2016	→	27 435 T
2017	→	27 370 T



Répartition ordures ménagères (particuliers) et assimilées (pros + administrations) :

2018	Nombre total de levées de conteneurs	Volume total collecté (en m ³)	Répartition	Tonnage (en T)
Particuliers	287 361	43 688	79,6 %	4 688
Pros/Administrations	28 891	11 210	20,4 %	1 202
Total	316 252	54 898		5 890

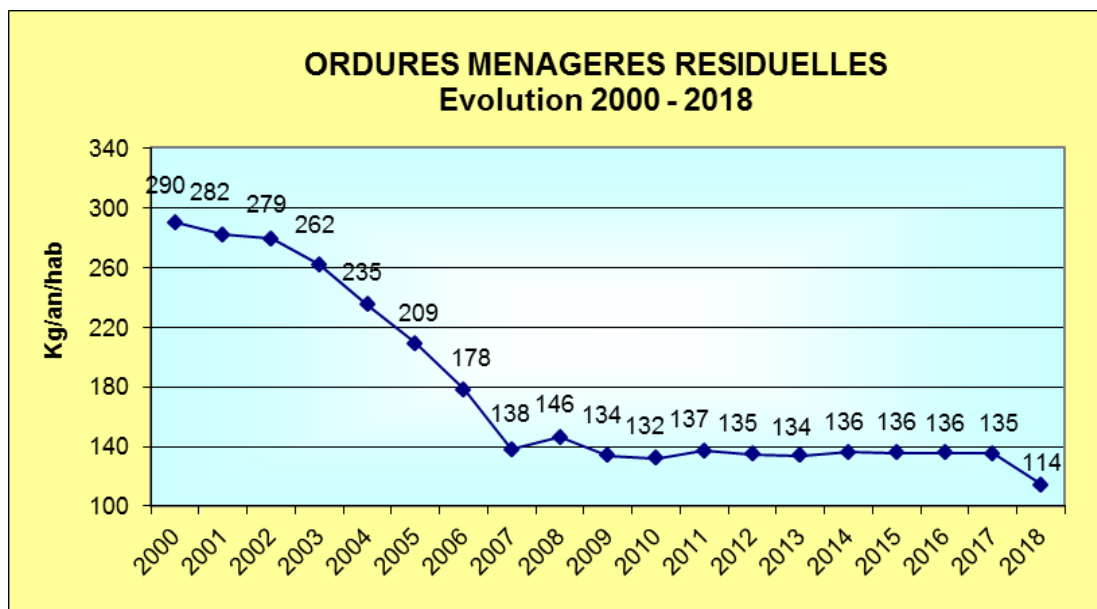
Soit en terme de tonnages d'OMR collectés en 2018 :

- **Ordures Ménagères :** 4 688 T pour 51 497 habitants soit **91 kg/hab**
- **Et assimilées * :** 1 202 T pour 659 professionnels soit **1.8 T/professionnel**

** les déchets des activités économiques collectés par le service public*

5- Evolution des tonnages

① Ordures ménagères résiduelles



Moyenne Nationale 2013 :	269 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne collectivités en RI 2013 :	131 kg/hab	(source : ADEME)

→ **Rappel Objectif CODEC 2020 :** **110 kg/hab**

↪ Impact du nouveau mode de collecte et de la nouvelle grille de facturation dès 2018

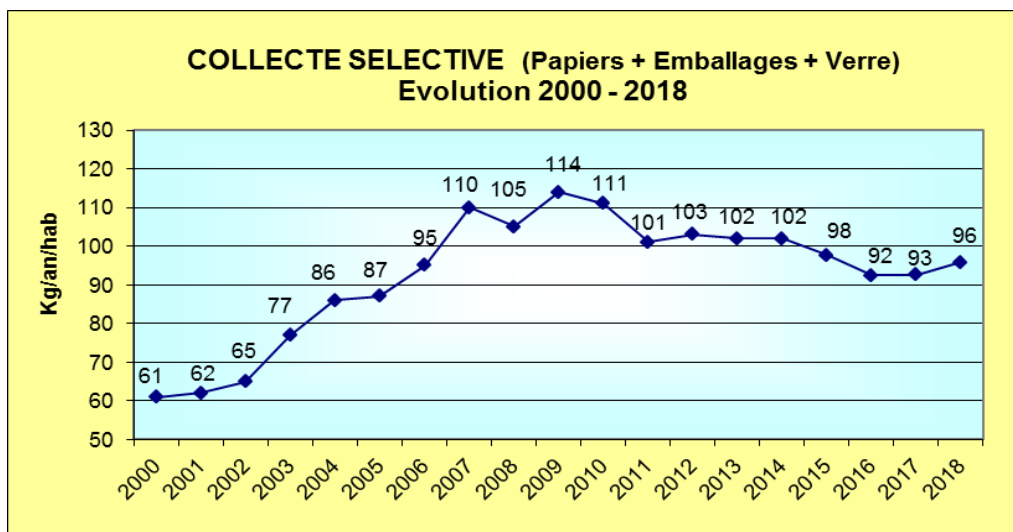
La nouvelle fréquence de collecte s'est accompagnée d'une refonte complète de la grille de tarification incitative en 2018 et de la poursuite des actions de prévention et de réduction des déchets à la source menées dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME.

Les résultats en terme de tonnages sont très positifs et ont conduit à une nouvelle diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées sur l'ensemble du territoire de l'ordre de 1 000 T, **soit une baisse de 21 kg par habitant.**

L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique au 1^{er} janvier 2019 devrait permettre de diminuer encore ce tonnage et contribuer ainsi à atteindre l'objectif ambitieux de 110 kg par habitant.

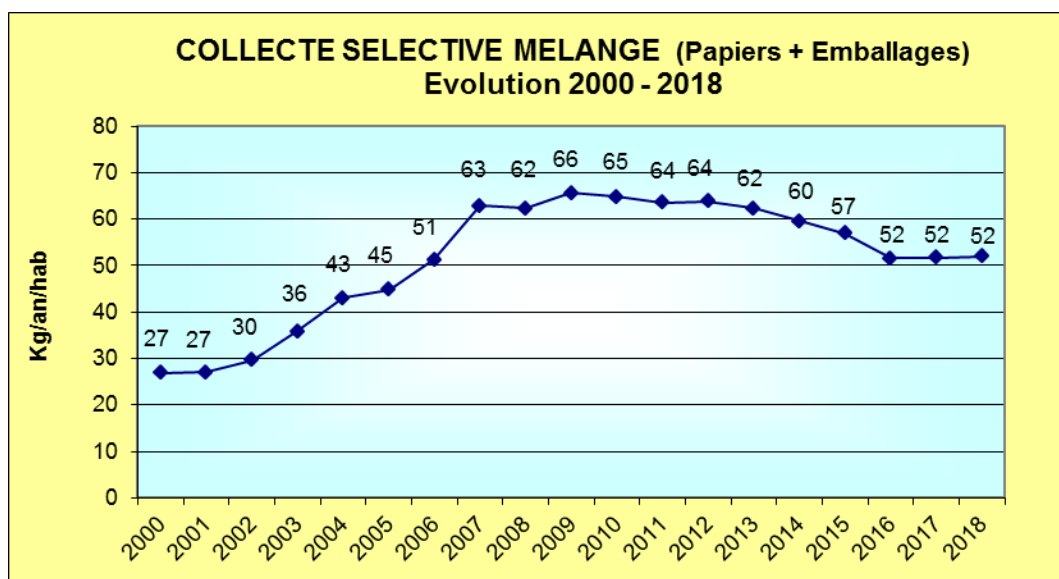
La nouvelle fréquence de collecte s'est accompagnée d'une refonte complète de la grille de tarification incitative en 2018 et de la poursuite des actions de prévention et de réduction des déchets à la source menées dans le cadre du CODEC signé avec l'ADEME.

② Collecte sélective



Moyenne Nationale 2013 :	76 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne collectivités en RI 2013 :	102 kg/hab	(source : ADEME)

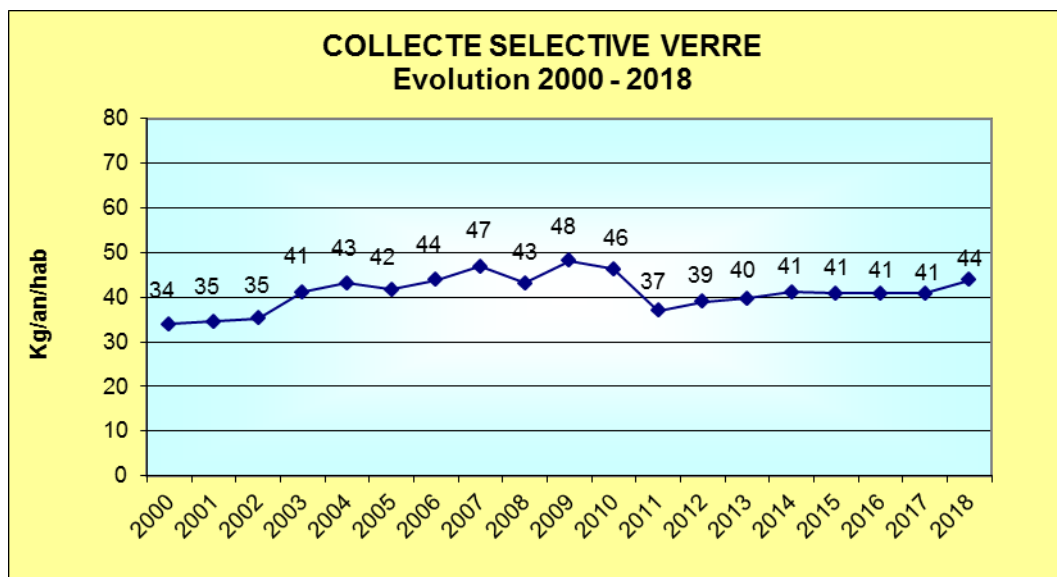
a) Dont mélange (bac jaune)



Moyenne Nationale 2013 :	47 kg/hab	(source : ADEME)
--------------------------	-----------	------------------

<u>Tonnage SICTOM 2017 (hors papiers) :</u>	21 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne pour le même milieu :	20 kg/hab	(source : CITEO)
Collectivités les plus performantes :	22 kg/hab	(source : CITEO)

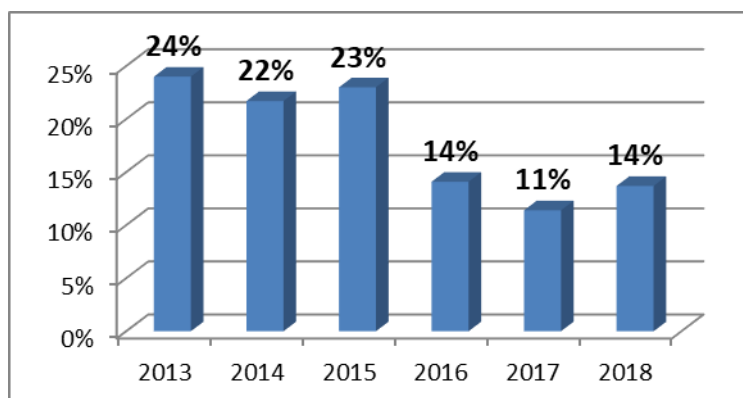
b) Dont verre (apport volontaire)



Moyenne Nationale 2013 :	29 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne pour le même milieu :	41 kg/hab	(source : CITEO)
Collectivités les plus performantes :	47 kg/hab	(source : CITEO)

6- Refus de tri

2013	24%
2014	22%
2015	23%
2016	14%
2017	11%
2018	14%



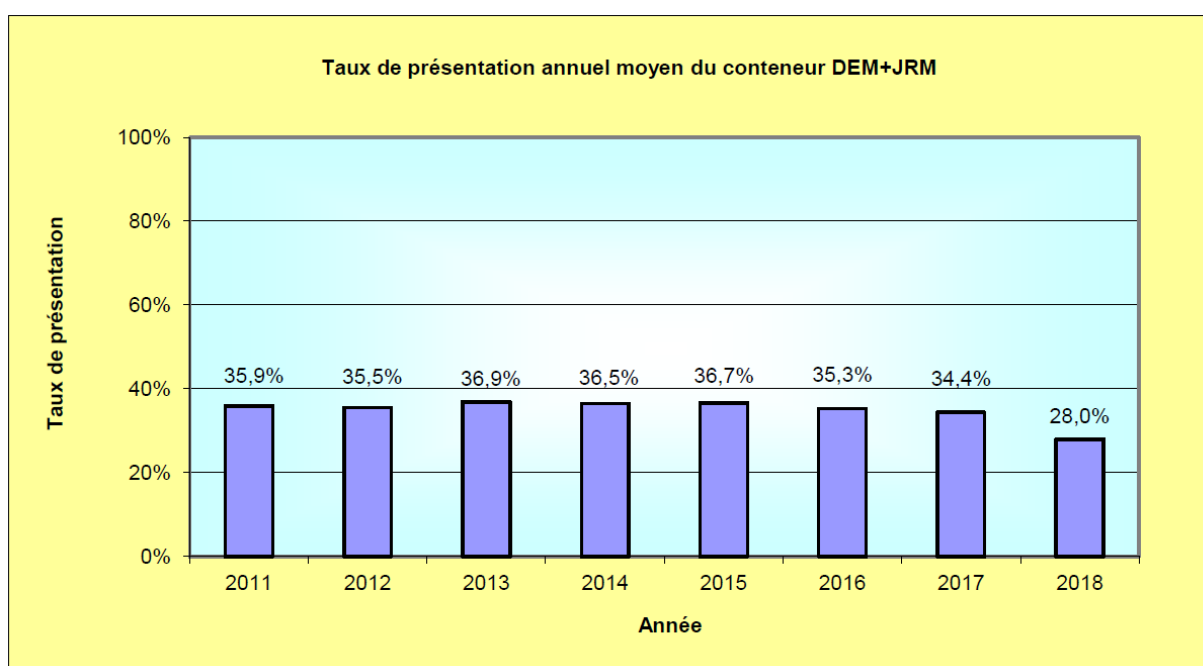
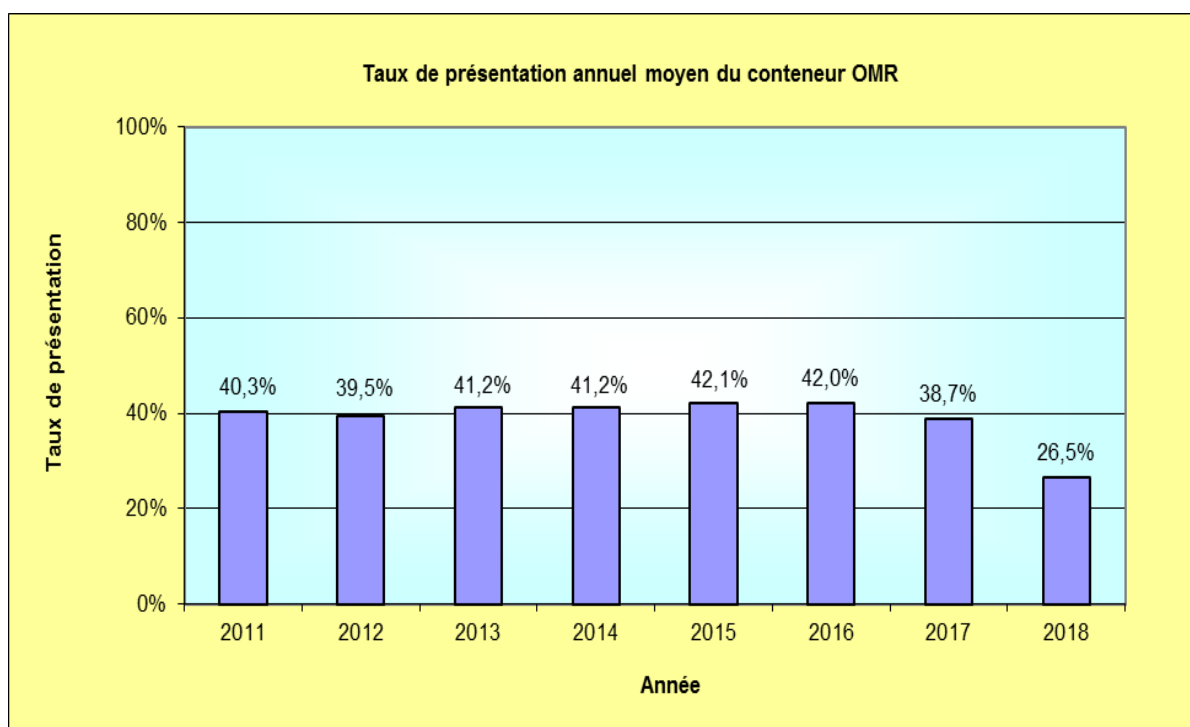
Augmentation du refus de tri (+3%)

Objectif n°1 : diminuer pour atteindre en 2019, 10% ou moins

7- Présentation des conteneurs ordures ménagères

❶ La diminution de fréquence de collecte combinée aux nouvelles règles de dotation en conteneurs et à la nouvelle grille de tarification ont conduit à une diminution significative du taux de présentation : **26,5 % en 2018, soit environ une fois par mois en moyenne.**

❷ **59 % des foyers** ont présenté leur conteneur ordures ménagères résiduelles 13 fois ou moins en 2018, **soit 1 collecte sur 2 seulement.**



Pour la 1^{ère} fois, les usagers ont présenté davantage leur bac jaune que leur bac ordures ménagères. Grâce au compostage et à un meilleur tri, ils ont plus d’emballages et de papiers que d’ordures ménagères.

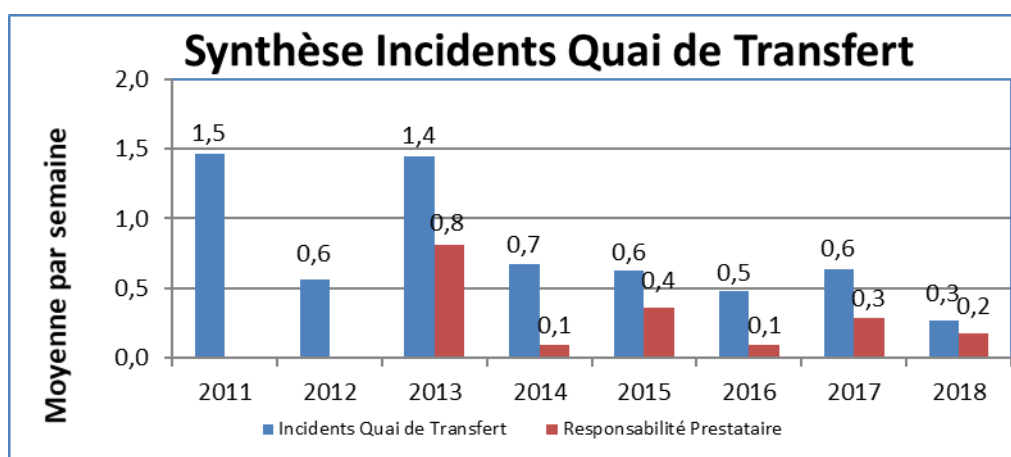
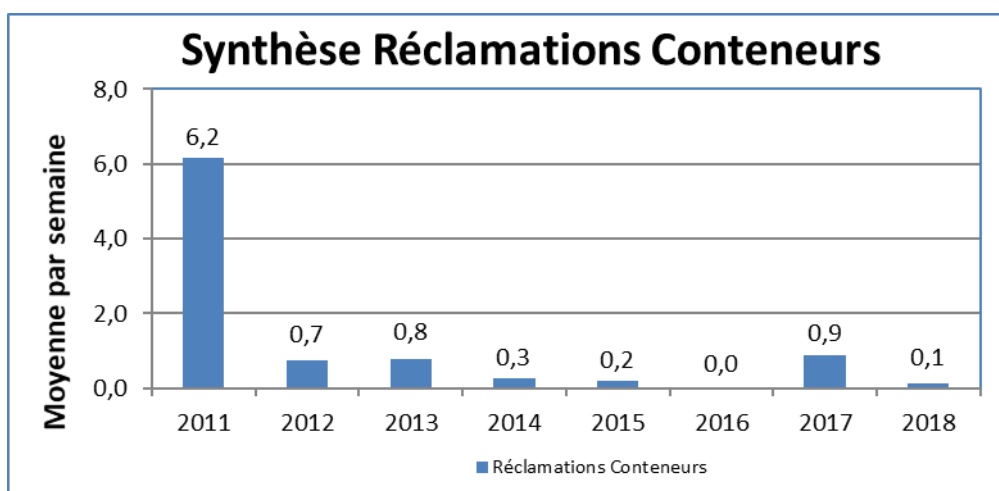
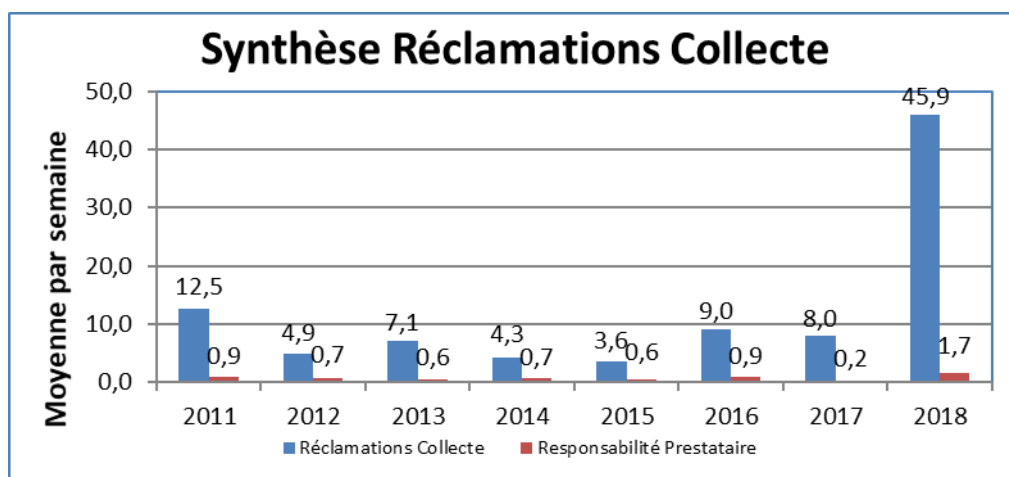
8- Qualité du service – Bilan des réclamations

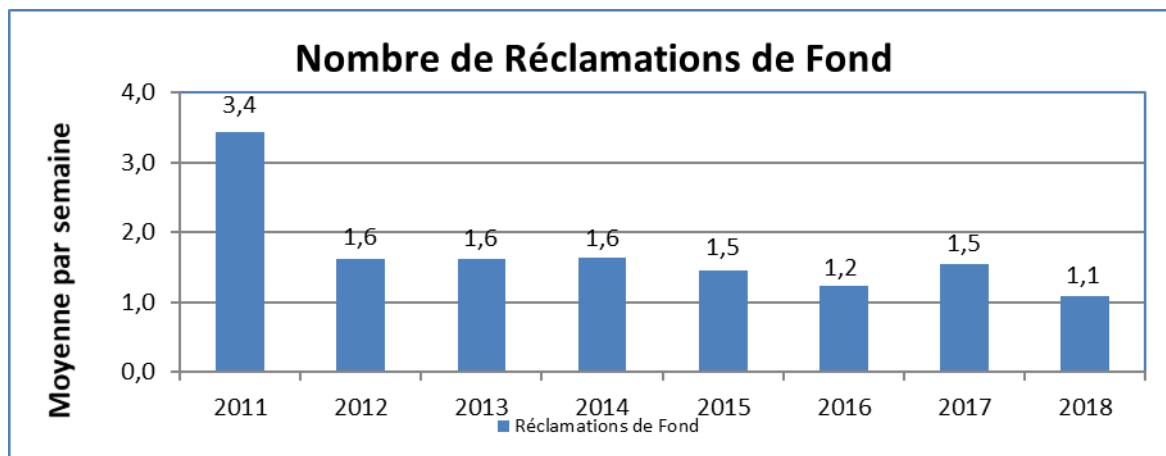
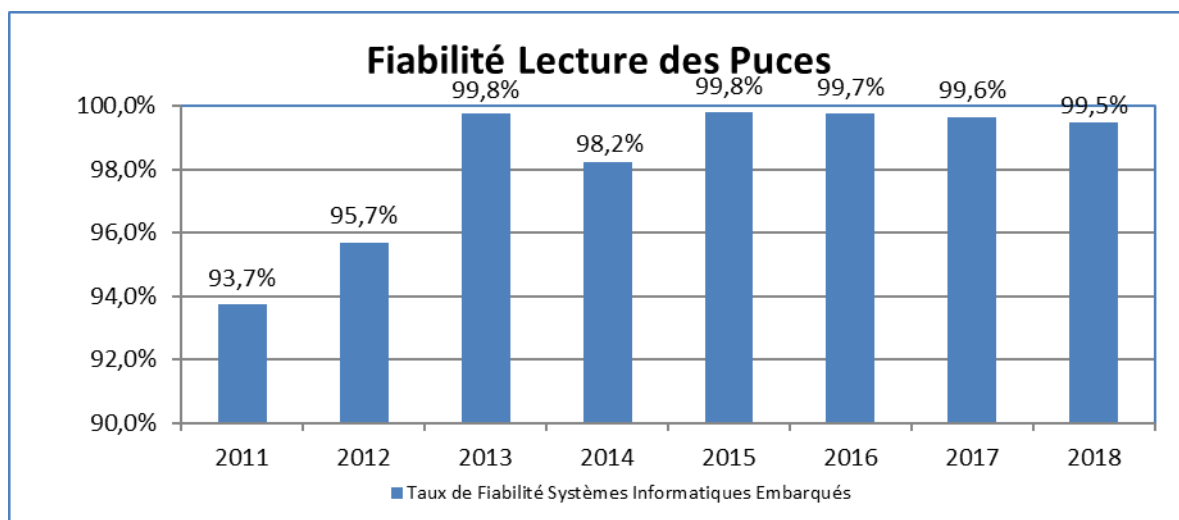
→ Nette augmentation des problèmes de collecte en 2018 avec :

- 1- La mise en place des nouveaux circuits de collecte latérale en début d'année,
- 2- Les oublis récurrents par Brangeon constatés l'été dernier.

Amélioration notable en fin d'année 2018.

→ RAS sur tous les autres indicateurs et notamment les réclamations de fond encore en baisse par rapport aux années précédentes (malgré le nouveau système de facturation)





D- Déchèteries

Le SICTOM Loir et Sarthe gère 4 déchèteries : Châteauneuf/Durtal/Seiches/Tiercé en prestation privée (Brangeon Environnement).

Par convention, il participe à hauteur de 160 000 € par an au financement de la déchèterie de Corné, gérée par le SMICTOM Vallée de l'Authion, pour permettre aux habitants des communes de *Loire-Authion*, *Chaumont-d'Anjou*, *Cornillé-les-Caves*, *Fontaine-Milon*, *Lué-en-Baugeois* et *Sermaise* d'y accéder.



1- Evènements marquants

a) Investissements 2018

- ✓ Installation Garde-corps sur les déchèteries de Châteauneuf, Durtal et Tiercé
→ 86 000 € TTC



- ✓ Déchèterie de Châteauneuf : Réfection voirie bas de quai + aménagement d'un quai supplémentaire pour l'accueil d'une benne de « petits appareils électriques »
→ 27 800 € TTC



b) Déchets acceptés

Le SICTOM propose près de 30 filières de valorisation au sein des déchèteries :

- **Déchets végétaux** : branchages, souches, pelouses.
- **Métaux** : tôles, barres de fer, grillage, ...
- **Gravats** : terre, briques, béton, pierres...
- **Bois** : palettes, planches, panneaux de particules, contreplaqué...
- **Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)** : petit et gros électro-ménager, appareils à piles, composants électroniques, composants d'appareils électriques...
- **Mobilier usagé** : literie, meubles, meubles de cuisine, de salon, de bureau...
- **Cartons** (propres et aplatis)
- **Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)** : peintures, solvants, huiles de moteur, huiles alimentaires, ampoules, néons, piles, batteries, produits phytosanitaires, cartouches d'encre, radiographies...
- **Encombrants** : laine de verre, plâtre, huisseries, miroirs, papier peint, moquette...

Mais aussi :

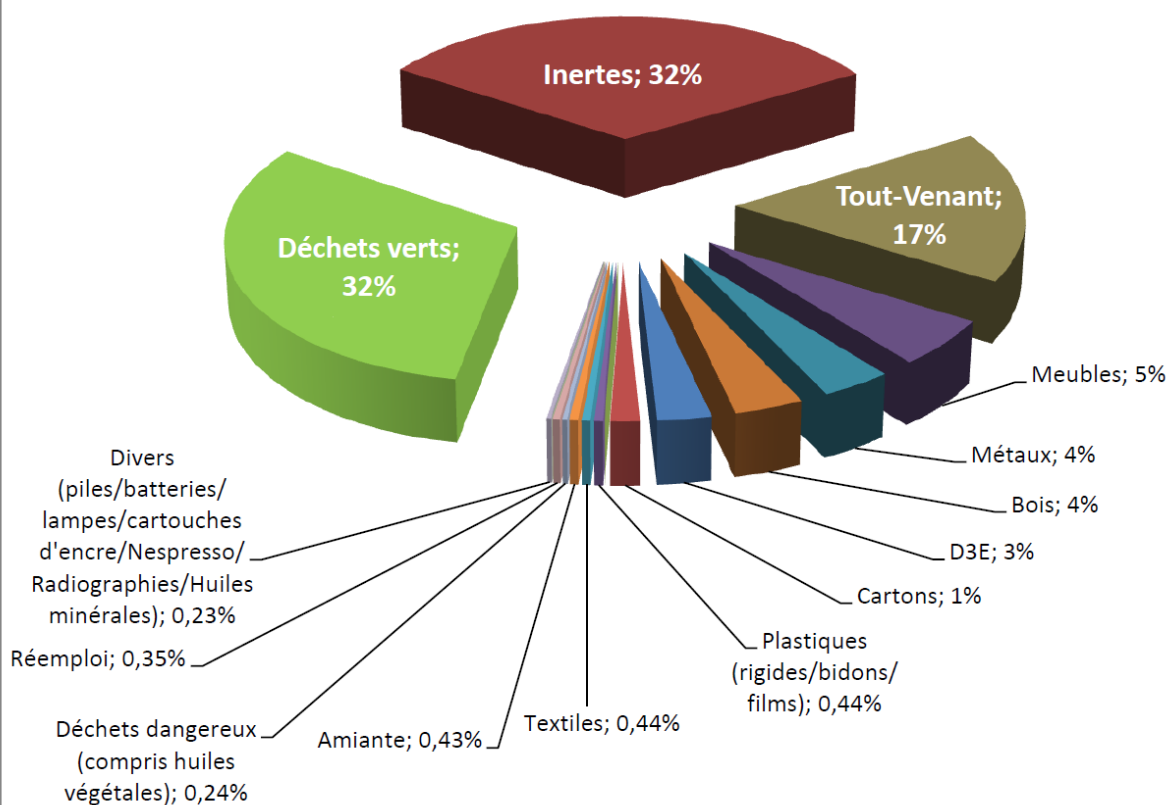
- Un **caisson « réemploi »** pour le mobilier, les petits objets, les livres, etc, pouvant être réutilisés. Ces objets sont revendus par l'association Emmaüs à son profit.
- Une **borne « Apivet »** pour la collecte des textiles (même abîmés ou déchirés mais non souillés), chaussures attachées par paire, linge de maison. Ces vêtements sont ensuite triés pour être soit revendus en boutique par l'association Apivet, soit acheminés vers une filière de recyclage.

c) Déchets refusés

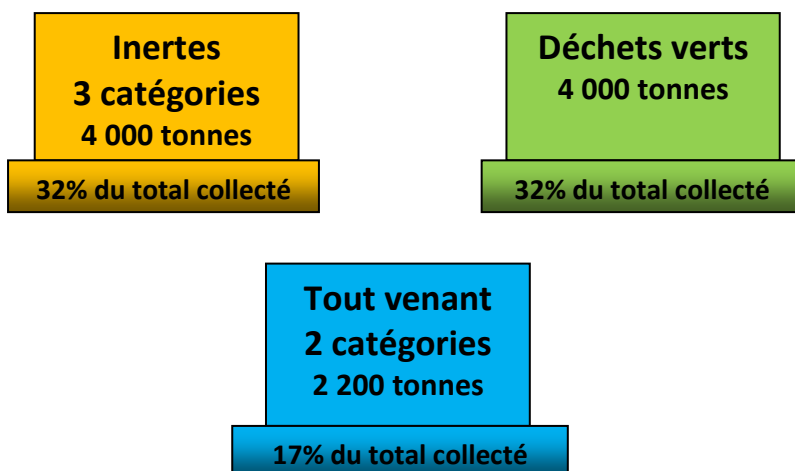
- **Les ordures ménagères** – à mettre dans le bac d'ordures ménagères ou dans l'un des conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères
- **Les bouteilles de gaz** – À retourner au lieu d'achat (si consigne) ou tout autre point de vente distributeur de la marque
- **Les extincteurs** – Si l'extincteur est sous contrat de maintenance, contactez la société qui se chargera de son élimination. S'il ne l'est pas, faites appel à un professionnel.
- **Les médicaments** - A rapporter en pharmacie
- **Les déchets de soins à risque infectieux (DASRI)**
- **Produits explosifs** (grenades, obus, munitions, poudres explosives, armes de guerre, feux d'artifice...) - A apporter en gendarmerie
- **Les pneus** - Contactez votre garagiste
- **Les cadavres d'animaux** – contacter un équarisseur
- **Déchets industriels** - Faites appel à une société spécialisée dans le traitement des déchets industriels
- **Carcasses de voiture** – Contacter une casse automobile

2- Tonnage global déchèteries = 12 600 tonnes (hors Corné)

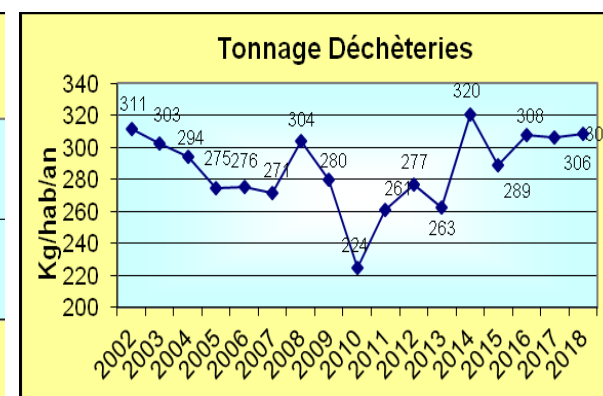
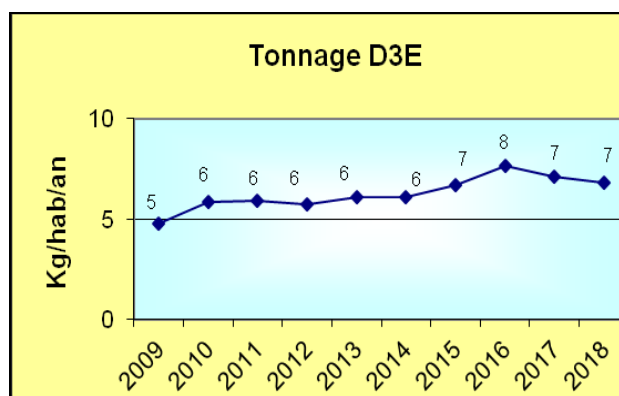
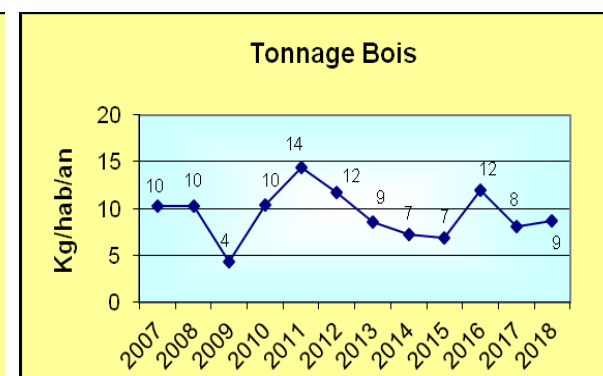
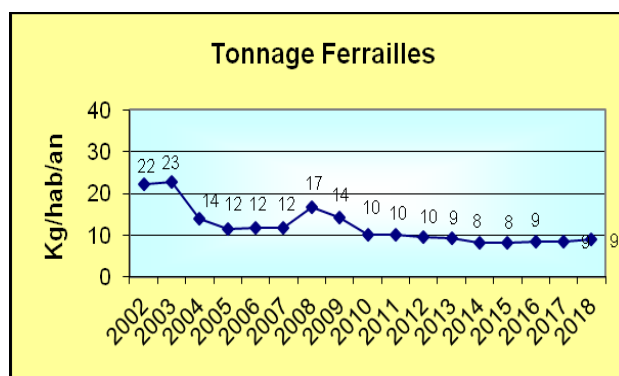
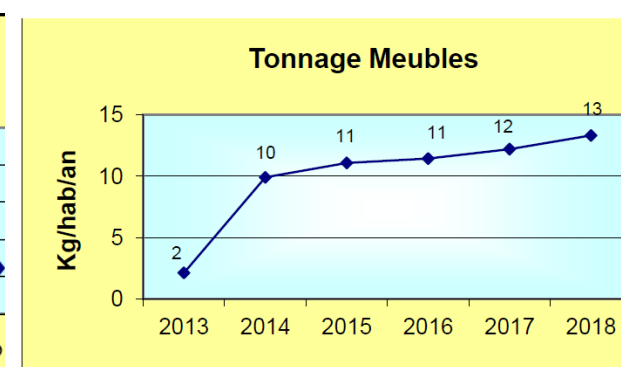
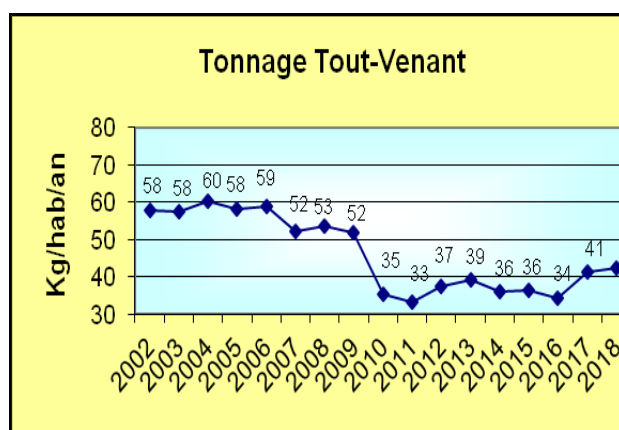
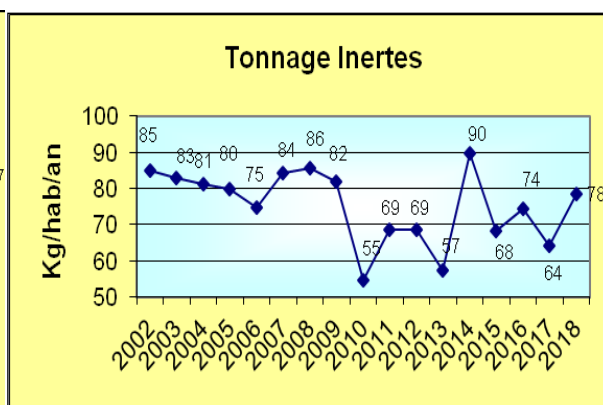
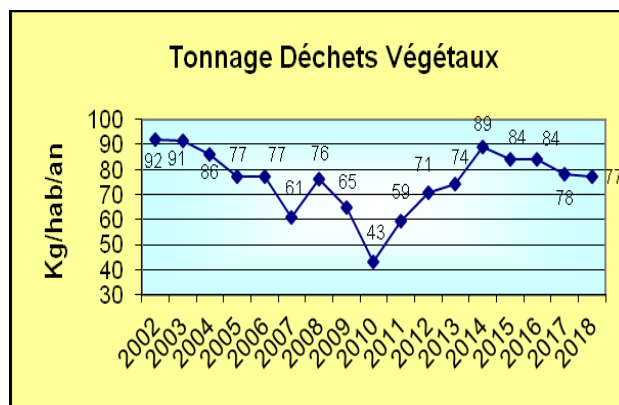
Répartition tonnages déchèteries 2018



PODIUM DES 3 PRINCIPAUX FLUX DANS LES 4 DECHETERIES (81%)



Type de déchets	Tonnage 2017	Tonnage 2018	2018 en kg/hab	Coût traitement	Coût transport	Coût Total
Végétaux	3 999	3 971	77.12	24 883,41	52 913,98	77 797,39
Gravat valorisé	2 569	1 950	40.61	9 587,42	21 156,69	30 744,11
Gravat non valorisé	707.7	2 091	40.61	9 376,86	20 692,27	30 069,13
Tout venant incinérable	1 441	1 547	30.04		52 978,16	52 978,16
Meubles	624	686	13.31			
Tout venant non incinérable	666	642	12.48	53 137,88	27 861,52	80 999,40
Ferraille	438	457	8.87		11 620,86	11 620,86
Bois	411	450	8.74	15 649,59	10 440,60	26 090,19
D3E	362	351	6.82			
Carton	167	187	3.63	4 761,85	14 024,23	18 786,08
Amiante	69	55	1.06	4 035,48	1 293,98	5 329,46
Textiles	60	56	1.09			
Plastiques rigides	64	55	1.07	1 703,57	5 246,28	6 949,85
Réemploi	34	44	0.85			
Huiles usagées	18	17		2 223,43		2 223,43
Bidons	10.64	6.76	0.13	208,81	2 122,29	2 331,10
Peintures liquides	4.6	6	0.12	3 140,43		3 140,43
Films plastiques	2.5	3.22	0.06	82,02	966,56	1 048,58
Filtres à huile	0	0.28	0.01	54,44		54,44
Phytosanitaire	0.419	0.5	0.01	952,67		952,67
Aérosols	0.351	0.46	0.01	956,15		956,15
Bases	0.563	0.706	0.01	615,73		615,73
Autres acides	0.263	0.056		58,20		58,20
Déchets ménagers spéciaux	2.678	2.752		16 010,90	1 936,40	17 947,30
Déchets comburants	0.117	0.064		199,54		199,54
Huile végétale	1.635	1.473	0.03	128,64		128,64
Solvants	0.626	0.751		284,13		284,13
Mercuriels	0	0.012		64,89		64,89
TOTAL	11 943	12 618	245.02	148 116,04	223 253,82	371 369,86



Pour rappel, le contrôle d'accès a été installé en 2010 dans les 4 déchèteries avec un forfait de 18 passages par an.

3- Les différents flux collectés et leur destination :

Désignation du déchet	Destination	Mode traitement
Tout-venant incinérable	Valorisation énergétique à l'usine du SIVERT - Lasse (49)	Valorisation énergétique
Tout-venant non incinérable	Stockage à l'ISDND de la SEDA - Champteussé sur Baconne (49)	Stockage
Inertes valorisables	Concassage/criblage par l'entreprise D&L ENROMAT - Angers / Thorigné d'Anjou (49)	Valorisation matière
Inertes non valorisables	Stockage à l'ISDI Brangeon Environnement - Durtal (49)	Stockage
Métaux	Regroupement et tri sur le site Brangeon Recyclage à Tiercé (49) avant expédition vers repreneurs	Valorisation matière
Déchets d'éléments d'ameublement	Filière ECO-MOBILIER Regroupement/tri/conditionnement sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) avant expédition selon les matériaux Matelas : recyclage chez Recyc'Matelas - Mortagne-sur-Sèvre (85) Bois : broyage avant expédition vers panneautiers Métaux : expéditions vers ferrailleurs Plastiques : broyage pour réintégration dans l'industrie de la plasturgie. Autres rembourrés + refus : incinération/stockage	Valorisation matière, valorisation énergétique et stockage
Cartons	Regroupement et conditionnement sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) Expédition vers papeteries PALM - Descartes (37)	Valorisation matière
Déchets verts	Broyage + compostage sur plateforme Brangeon Recyclage - Tiercé (49)	Valorisation organique
Bois	Broyage sur site Brangeon Recyclage - Tiercé (49) puis expédition vers panneautiers	Valorisation matière
D3E	Filière ECO-SYSTEMES Démantèlement/tri à l'usine Veolia Triade Electronique - St Sylvain d'Anjou (49) Expédition vers repreneurs selon matériaux	Valorisation matière
Amiante	Stockage sur l'ISDND Brangeon Environnement - La Poitevinère (49)	Stockage
Réemploi	Revente des objets en boutique Emmaüs - Saint Jean de Linières (49)	Réemploi
Textile	Tri sur centre de tri APIVET - Angers (49) puis vente en boutique (Apivet Angers) ou effilochage par Le Relais (59)	Réemploi / valorisation matière
Plastiques durs	Regroupement/mise en balle sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) puis transformation sur l'usine Cyclica - Truyes (37)	Valorisation matière
Bidons	Regroupement/mise en balle sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) puis transformation sur l'usine VALORPLAST - Puteaux (92)	Valorisation matière
Films	Regroupement/mise en balle sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) puis transformation sur l'usine VALORPLAST - Puteaux (92)	Valorisation matière
Déchets dangereux spécifiques	Filières ECODDS et hors ECODDS Sites de Triadis Rouen (76) et Tredi Salaise (38) pour recyclage/élimination	Valorisation matière / valorisation énergétique
Lampes / néons	Filière RECYLUM Séparation des matières sur l'usine INDAVER - Beveren (Belgique) pour recyclage/élimination	Valorisation matière / valorisation énergétique / stockage
Piles	Filière COREPILE Séparation des matières sur l'usine PAPREC D3E - Cestas (33) pour recyclage/élimination	Valorisation matière
Huiles minérales	Re-raffinage par Astrhul - Liré (49)	Valorisation matière
Huiles végétales	Transformation en bio-carburant sur l'usine Triadis - Beaufort (39)	Valorisation matière
Cartouches d'encre	Tri par LVL (44) pour valorisation	Réemploi / valorisation matière et énergétique
Radiographies	Séparation métaux précieux par REMONDIS Argentia - Moerdijk (Pays Bas) pour valorisation	Valorisation matière/élimination
Capsules Nespresso	Séparation aluminium / marc de café par REMONDIS Argentia - Moerdijk (Pays Bas) pour valorisation	Valorisation matière/organique

4- Fréquentation des déchèteries

a) Horaires des déchèteries

Du 1er novembre au 28 février :

Le lundi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 14h à 18h

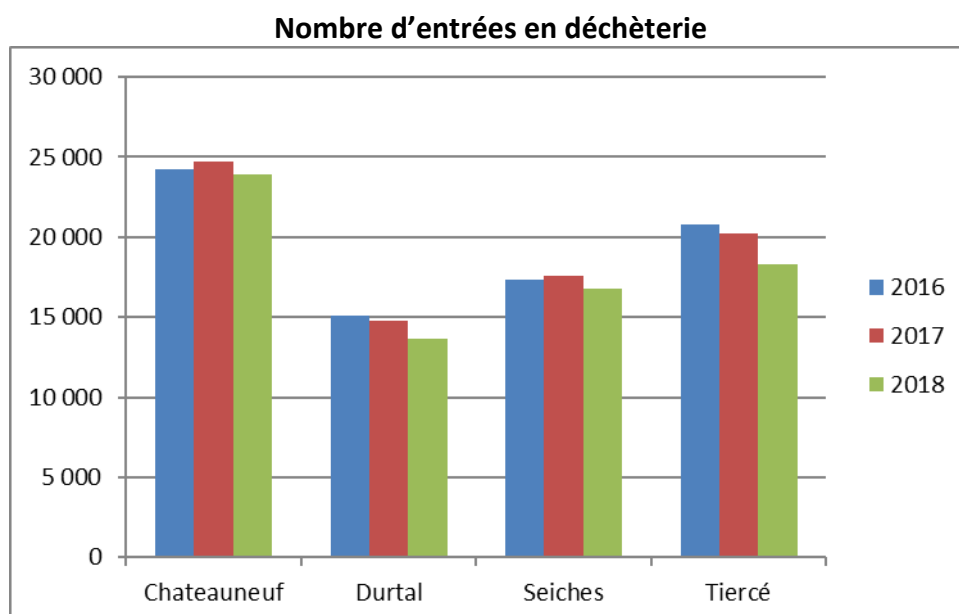
Du 1er mars au 31 octobre :

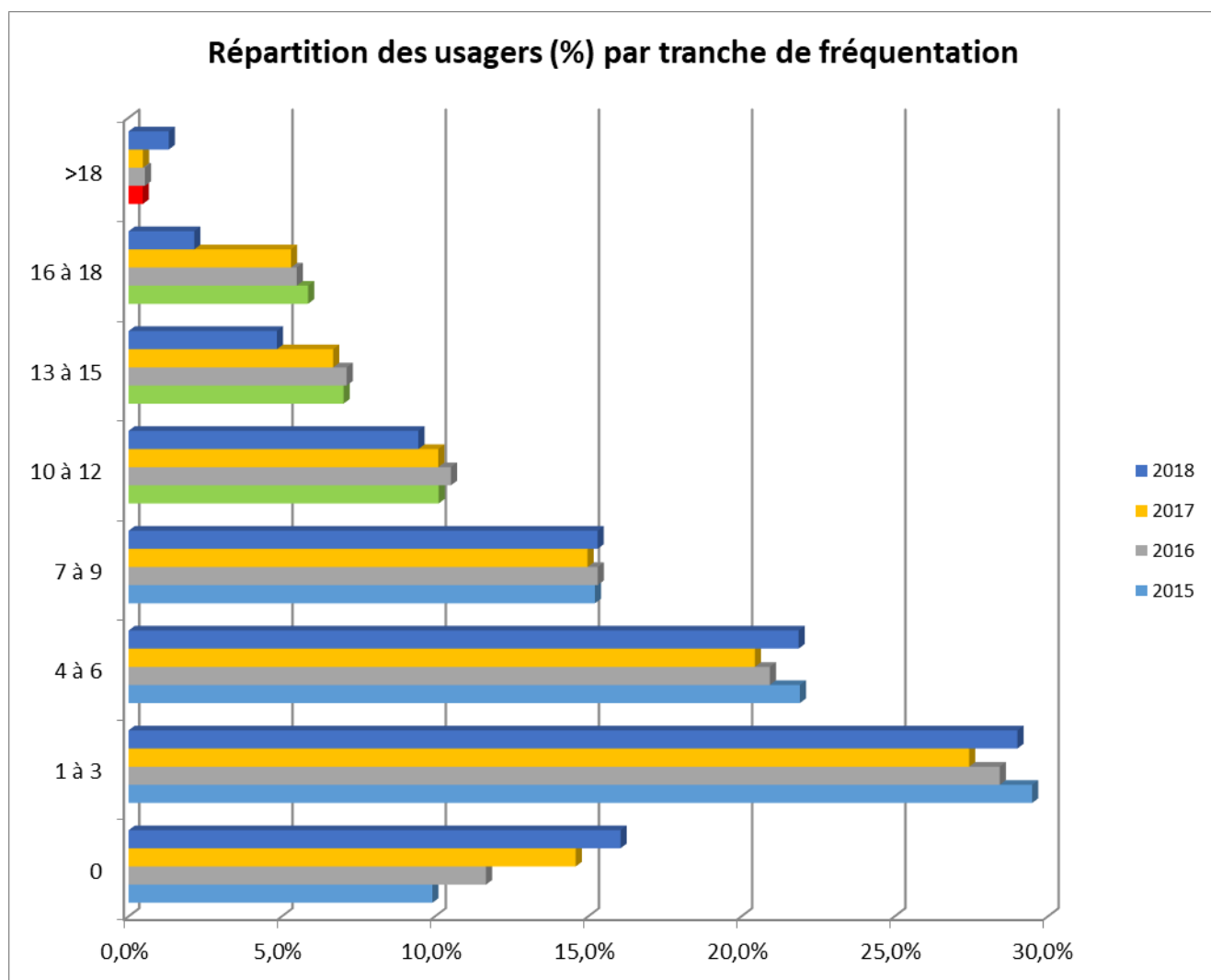
le lundi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Du mardi au vendredi de 14h à 18h30.

b) Nombre d'entrées

Déchèterie	2016	2017	2018	
Chateauneuf	24 228	24 709	23 882	-3%
Durtal	15 094	14 742	13 668	-7%
Seiches	17 352	17 584	16 770	-5%
Tiercé	20 771	20 264	18 338	-3%
Total	77 445	77 299	72 658	





Les usagers disposent d'une carte d'accès au service déchets pour accéder aux 4 déchèteries.

Via le paiement de leur redevance déchets, chaque foyer bénéficie de 9 entrées par semestre en déchèterie. Au-delà de ces 9 entrées accordées, chaque entrée supplémentaire est facturée au tarif de 1.50 € l'unité au titre des prestations annexes sur la facture déchets semestrielle.

Plus de 95 % des usagers fréquentent la déchèterie 18 fois ou moins dans l'année (= nombre de passages accordés dans le forfait semestriel de la redevance).

5- Broyage déchets végétaux



4 animations en déchèteries en 2018 : broyage de déchets verts + distribution gratuite de compost

- Samedi 17/02 : déchèterie de Chateauneuf
- Samedi 26/05 : déchèterie de Durtal
- Samedi 29/09 : déchèterie de Seiches
- Samedi 24/11 : déchèterie de Tiercé

Objectif : sensibiliser les usagers à la réduction des déchets verts et la valorisation au jardin

6- Coût financier des déchèteries 2018 en HT :

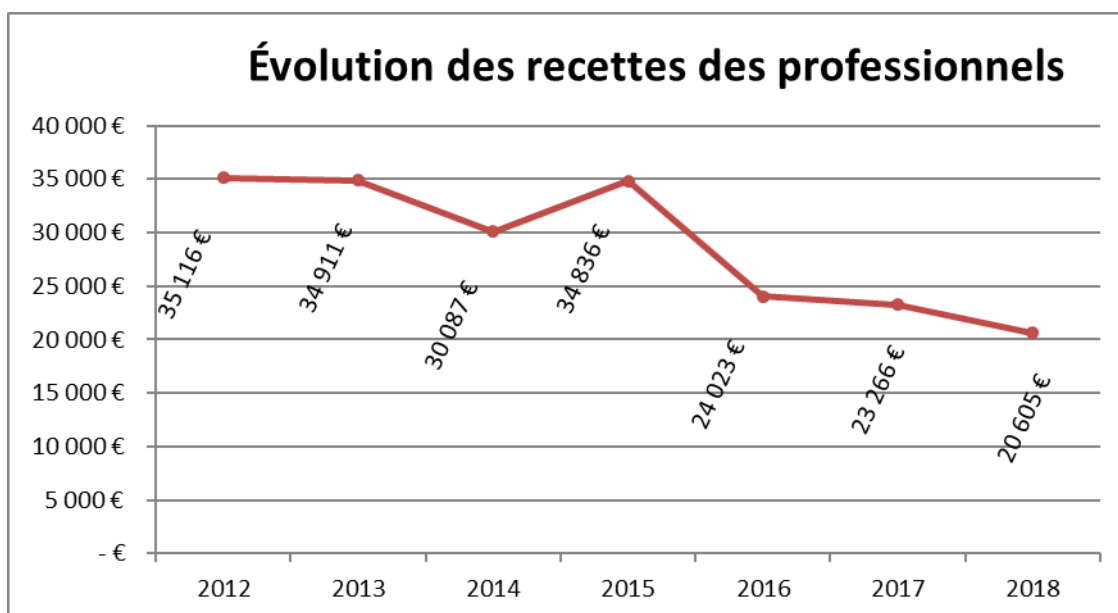
	Chateauneuf	Durtal	Seiches	Tiercé	Total
Charges fixes	52 503,84	53 409,12	56 934,48	51 397,20	214 244,64
Transport	71 738,79	44 596,62	57 158,28	49 760,13	223 253,82
Traitement	50 373,72	23 677,63	35 625,70	38 438,99	148 116,04
Total	174 616,35	121 683,37	149 718,46	139 596,32	585 614,50

Tarifs déchèteries 2018

Par délibération en date du 16 décembre 2017, les tarifs 2018 d'accès en déchèteries des professionnels sont :

Matériaux	Professionnels SICTOM	Professionnels hors SICTOM
→Papiers/Emballages (verre, flacon et bouteille plastique, acier, alu)	25,50 €/m3	51,00 €/m3
→Métaux	1,03 €/m3	2,06 €/m3
→Tout-venant incinérable	15,35 €/m3	30,70 €/m3
→Tout-venant non incinérable	19,75 €/m3	39,50 €/m3
→Inertes	18,00 €/m3	36,00 €/m3
→Déchets verts	11,70 €/m3	23,40 €/m3
→Cartons	4,35 €/m3	8,70 €/m3
→Films plastiques	19,65 €/m3	39,30 €/m3
→Bidons plastiques	4,70 €/m3	9,40 €/m3
→Plastiques durs	7,65 €/m3	15,30 €/m3
→Bois	8,75 €/m3	17,50 €/m3
→Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques / lampes à économie d'énergie / néons	1,03 €/m3	2,06 €/m3
→Déchets d'éléments d'ameublement		
→Réemploi	10,80 €/m3	21,60 €/m3
→Textiles		
→ Déchets spéciaux (aérosols, produits phytosanitaires, solvants, peintures, filtres auto, piles, batteries, huiles végétales, comburants, acides, bases, toxiques divers)	3,18 €/kg	6,36 €/kg

Les pneumatiques sont refusés en déchèterie



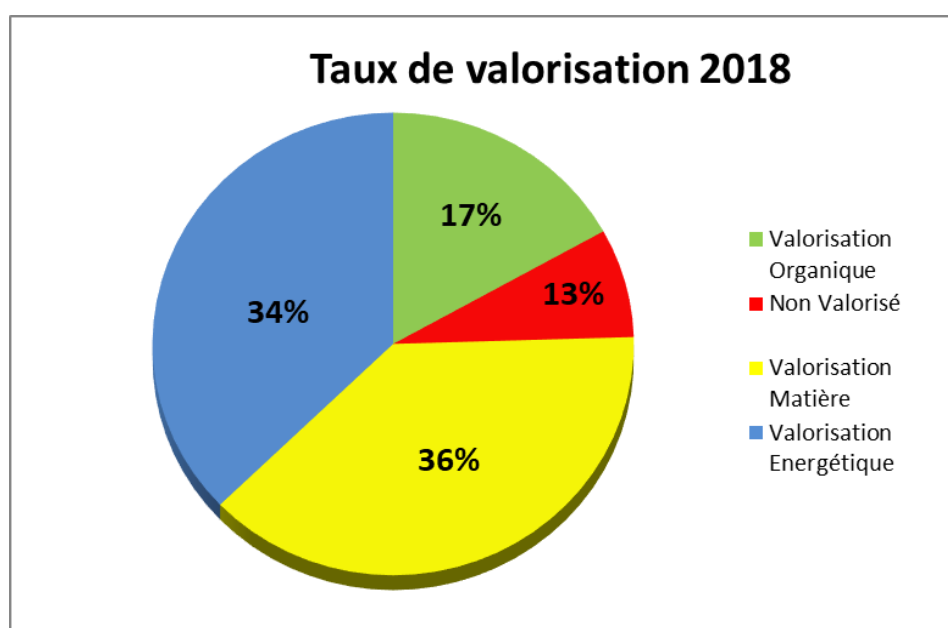
→ Fermeture de la déchèterie de Tiercé aux professionnels en 2016

E- Traitement des déchets

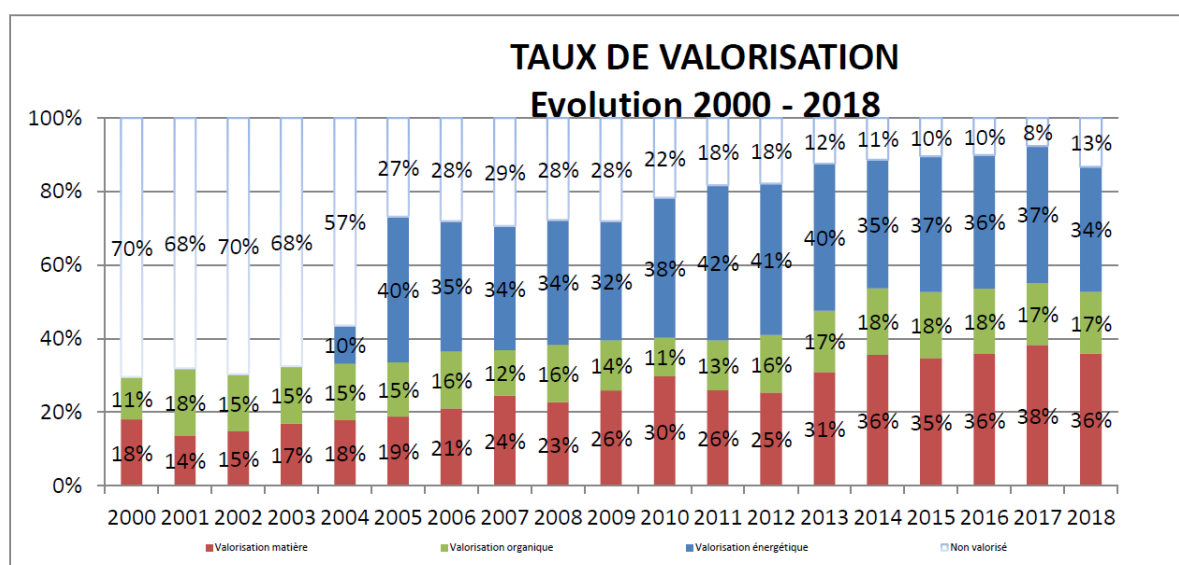
1- Valorisation

➤ Valorisation énergétique :	34 %
➤ Valorisation matière :	36 %
➤ Valorisation organique :	17 %
➤ Non valorisé (refus de tri, tout-venant non incinérable, amiante...) :	<u>13 %</u>
	100 %

Taux de valorisation = 87 %



Baisse du taux de valorisation en 2018 de 92 % à 87 % du fait de la non valorisation de 1 000 tonnes de gravats enfouies pour cause de présence d'amiante.



2- Destination des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères su SICTOM transitent par le quai de transfert de Tiercé.

Elles sont ensuite acheminées dans des semi-remorques à fond mouvant à l'usine d'incinération de Lasse, gérée par le SIVERT de l'Est Anjou où elles sont valorisées énergétiquement.

5 950 tonnes d'ordures ménagères résiduelles livrées à l'UVE de Lasse en 2018



Electricité produite en 2018 par UVE de Lasse : 70 868 Mwh

Performance énergétique : 83 % (au sens de l'arrêté du 07/12/2016)

96 % de déchets valorisés à l'UVE

Chaque année, l'UVE traite en moyenne 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Au final, 96 % des déchets entrants sont valorisés. Seuls 4 %, résidus et poussières récupérés sous forme de réfiom (résidus de fumées d'incinération des ordures ménagères) grâce au traitement des fumées, sont envoyés en installation de stockage.

Valorisation Énergétique : environ 83 %

Grâce à la chaleur issue de la combustion des déchets, l'eau de la chaudière est transformée en vapeur. Celle-ci est projetée sur la turbine, qui entraîne un alternateur. Environ 83 % des déchets sont ainsi transformés en électricité.

3- Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND Tiercé)

a) Identification administrative

- **Localisation** : Les Potences – 49125 Tiercé
- **Maître d'ouvrage** : SICTOM Loir et Sarthe
- **Année de mise en service** : 1978
- **Année d'arrêt d'exploitation** : 2017
- **Date de fermeture administrative** : 01/01/2011

b) Suivi environnemental 2018

L'arrêté DIDD – 2013 – n°208 du 6 juin 2013 fixe les prescriptions techniques de suivi post-exploitation de l'installation, pour une durée minimale de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

✓ Traitement des lixiviats

- A l'exception d'un dépassement de pH (9,2 au lieu de 8,5), les normes de rejet ont été respectées pour l'ensemble des paramètres analysés en 2018.
- Abattement moyen à faible de la pollution, lié à une charge polluante faible et en-deçà des valeurs limites de rejet sur l'ensemble des paramètres.
- Les travaux d'imperméabilisation des casiers (2011/2012), n'ont pas eu d'impact sensible sur la concentration de la pollution des eaux du site

✓ Eaux de ruissellement

Les eaux pluviales captées dans l'emprise du site sont collectées par des fossés étanches créés sur l'ensemble de la périphérie du site, avant rejet au milieu naturel.

🔗 **Les normes de rejet ont toutes été respectées en 2018.**

✓ Eaux souterraines

La qualité physico-chimique est satisfaisante dans tous les ouvrages (4 piézomètres de contrôle).

Une teneur en fer naturellement élevée (marqueur du fond géochimique local) est mesurée dans l'ensemble des ouvrages. Cette concentration varie fortement dans le temps et dans l'espace.

A noter : anomalie ponctuelle en nitrites observée en mars 2018 dans tous les ouvrages.

Aucun autre dépassement n'a été observé en 2018.

🔗 **Les eaux souterraines ne sont pas polluées par le centre de stockage de déchets.**

c) Projet photovoltaïque

Le SICTOM Loir et Sarthe s'est rapproché des deux partenaires suivants, à partir de 2016, pour envisager la reconversion du site en champ photovoltaïque :

- SIEMML – Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
- Société d'économie mixte Vendée Energie

■ **Caractéristiques du projet :**

- ✓ Surface totale du projet : 6,57 ha
- ✓ Surface occupée par le panneau : 2,25 ha
- ✓ Nombre de panneaux : 16 128
- ✓ Surface couverte : 26 000 m²
- ✓ Puissance nominale crête totale : 4 999,83 kWc
- ✓ Durée annuelle de fonctionnement : 1 181,77 h
- ✓ Production annuelle : 5 908 649 kWh
- ✓ Investissement : 3,02 M€

■ **Etat d'avancement 2018 :**

- ✓ 28 août au 28 septembre 2018 : enquête publique
- ✓ 15 novembre 2018 : signature de l'arrêté d'autorisation du permis de construire du projet
- ✓ 28 novembre 2018 : Arrêté préfectoral (DIDD-2018-n°323) autorisant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'ISDND
- ✓ 3 décembre 2018 : dépôt de la candidature à l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) au tarif de 61,2€/MWh



F- Finances

1- Evolution de la redevance

Le SICTOM Loir et Sarthe a généralisé la redevance incitative en 2008.

1- Montant de la REOM particuliers 2018

3 084 000 €

Population INSEE 2018:

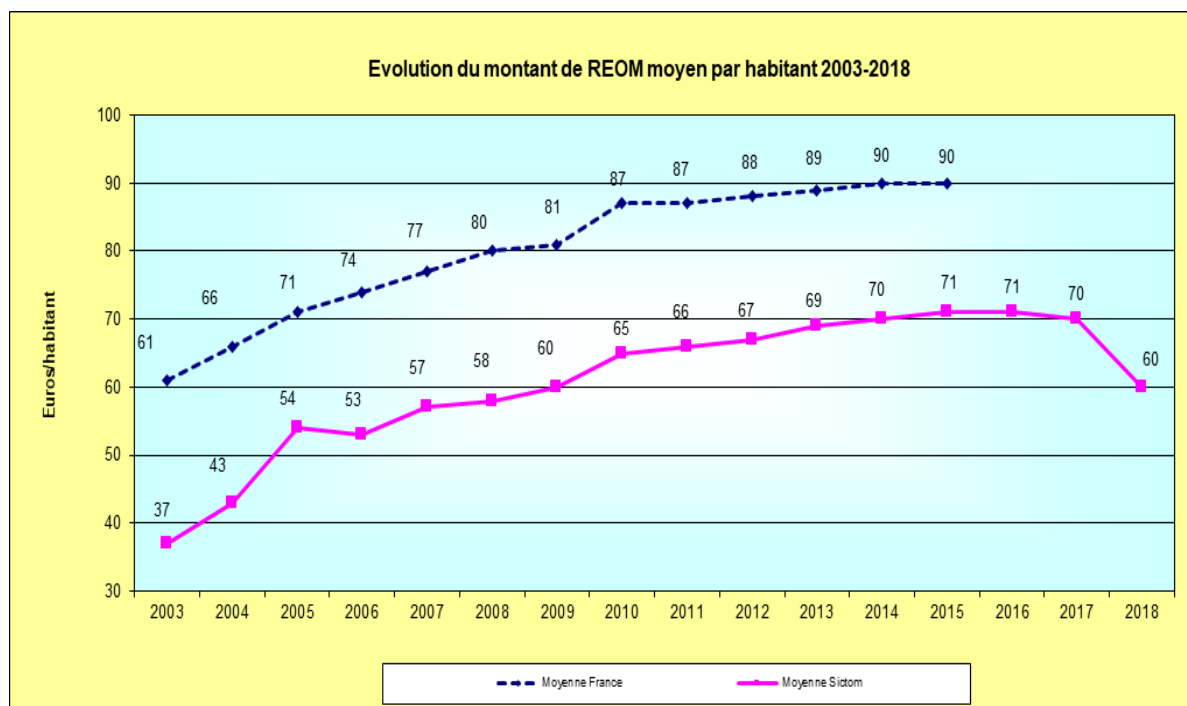
51 497 habitants



Prix réel moyen REOM :

60 €/habitant

2- Comparaison avec la moyenne nationale



*Source : Rapports Annuels de l'Observatoire des Finances Locales
(NB : moyenne nationale plus publiée depuis 2016)*

Tarif SICTOM < 33 % à la moyenne nationale de la strate démographique

Avec une collecte 100% en porte-à-porte avec 2 conteneurs

120 colonnes semi-enterrées et aériennes pour le verre

Près de 30 filières en déchèteries + contrôle d'accès + vidéo-protection

Un traitement des ordures ménagères résiduelles à l'usine de Lasse aux normes

Le montant total de REOM facturée aux 51 497 habitants du SICTOM Loir et Sarthe en 2018 s'élève à 3 084 000 €, soit une redevance moyenne de 60 € par habitant.

A titre de comparaison, le montant de REOM 2017 s'élevait à 3 566 000 €, soit 70 € par habitant, déjà largement en-dessous de la moyenne nationale.

Avec cette **baisse moyenne de l'ordre de 14 %**, ce sont ainsi près de 500 000 € qui ont été économisés sur le territoire par rapport à 2017.

3- Redevance 2018

a) PRINCIPES GENERAUX REDEVANCE INCITATIVE (REOM) PARTICULIERS

La redevance est exigible pour tous les usagers résidant à titre principal ou secondaire sur le territoire du syndicat.

1- Particuliers : collecte obligatoirement en C0,5 (soit 1 fois/15 jours)

2- Principe de facturation :

- a. Un forfait pour l'accès au service public de gestion des déchets dépendant du volume du bac OMR choisi (120l/240l/360l) et mis à disposition de l'utilisateur ou pour les usagers collectés exclusivement en apport volontaire.
- b. Une part consommation réelle du service
 - i. par levée du bac OMR au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait
 - ii. ou par ouverture du tambour de la colonne OMR au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait
 - iii. et par entrée supplémentaire en déchèteries au-delà du forfait,
- c. Les éventuels services complémentaires utilisés par l'utilisateur au cours du semestre écoulé.
par exemple : utilisation des colonnes d'apport volontaire OMR de manière complémentaire au bac facturable dès le 1^{er} dépôt, achat de sacs orange pré-payés, acquisition d'un composteur individuel, mise en place d'une serrure sur le bac OMR, location d'un bac supplémentaire, remplacement d'une carte d'accès, etc.

3- 1 facture par semestre échu donc 2 factures par an

A compter du 1^{er} janvier 2018, la facturation se fait 2 fois par an pour les particuliers :

- en septembre de l'année N : pour le premier semestre de l'année N
 - 50% du forfait annuel
 - les levées du bac OMR au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 1^{er} semestre de l'année N
 - les ouvertures du tambour au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 1^{er} semestre de l'année N
 - les entrées supplémentaires en déchèteries au-delà du nombre d'entrées intégré dans le forfait semestriel et constatées sur le 1^{er} semestre de l'année N
 - les éventuels services complémentaires utilisés sur le 1^{er} semestre de l'année N
- en janvier de l'année N+1 : pour le second semestre de l'année N:

- 50% du forfait annuel
- les levées du bac OMR au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 2^{ème} semestre de l'année N
- les ouvertures du tambour au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 2^{ème} semestre de l'année N
- les entrées supplémentaires en déchèteries au-delà du nombre d'entrées intégré dans le forfait semestriel et constatées sur le 2^{ème} semestre de l'année N
- les éventuels services complémentaires utilisés sur le 2^{ème} semestre de l'année N

Les usagers auront la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en 2 fois pour chaque semestre soit 4 prélèvements par an.

4 Changement de conteneurs

Le particulier aura

- libre choix du volume de son conteneur ordures ménagères lors de l'enquête réalisé par le prestataire de service, Brangeon Environnement, au second semestre 2018 dans la gamme 120L / 240L / 360L.
- un premier changement sera possible gratuitement en 2018 après le passage en collecte tous les 15 jours.
- ensuite le changement sera gratuit sur justificatif (naissance, décès, départ enfant, etc.) ou payant sans justificatif.

b) GRILLE POUR LES PARTICULIERS EN 2018

REOM particuliers par semestre – Tarif 2018	120 l	240 l	360 l
1 forfait semestriel pour le porte à porte incluant 6 levées OMR + 9 accès en déchèterie	60 €	85 €	100 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4 €	6 €	8 €
Accès supplémentaire en déchèterie (> 9/semestre)	1.50 €	1.50 €	1.50 €

c) GRILLE POUR LES COLLECTIFS EN 2018

Les mêmes principes de facturation s'appliquent pour les collectifs

- Facturation directement au gestionnaire idem actuellement.
- Choix du nombre et du volume de conteneurs indépendamment du nombre et de la taille des logements.
- Pour les changements de conteneurs

Payant à chaque changement pour les collectifs
--

- Gestion des cartes déchèteries des locataires
Les locataires seront limités à 9 passages en déchèterie par semestre au maximum

Les cartes inactives pendant 2 ans seront suspendues pour les locataires
--

- Possibilité de collecte 1 fois par semaine (C1) en cas de sujétion technique particulière (exemple : espace de stockage des bacs insuffisant...)

REOM collectifs <u>par semestre</u> – Tarif 2018	120 I	240 I	360 I	500 I	660 I
1 forfait semestriel pour le porte à porte + 9 accès en déchèterie par le locataire doté d'une carte	60 €	85 €	100 €	125 €	150 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4 €	6 €	8 €	10 €	12 €

→ 20 954 factures émises début septembre au titre du 1^{er} semestre 2018

→ 21 087 factures émises le 15/02/2019 au titre du 2^{ème} semestre 2018

→ **34 %** des usagers en prélèvement automatique (en 2 fois sans frais)

→ Montant total émis pour le 1^{er} semestre 2018 : **1 526 000 €**

→ Montant total émis pour le 2nd semestre 2018 : **1 566 000 €**
3 092 000 €

soit 60 €/hab/an

Rappel 2017 : 3 566 000 €, soit 70 €/hab/an

→ - 14 %

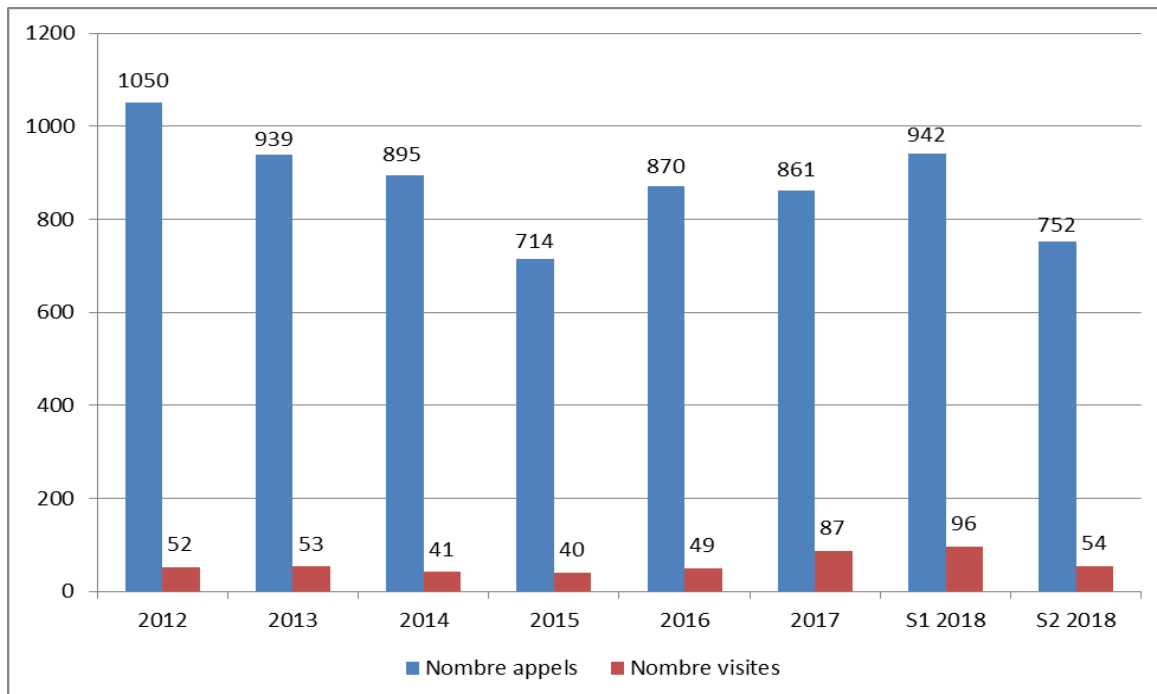
→ Facture moyenne 2018 (S1 + S2) : **147 €/foyer/an**

Rappel 2017 : 171 €/foyer/an

→ - 14 %

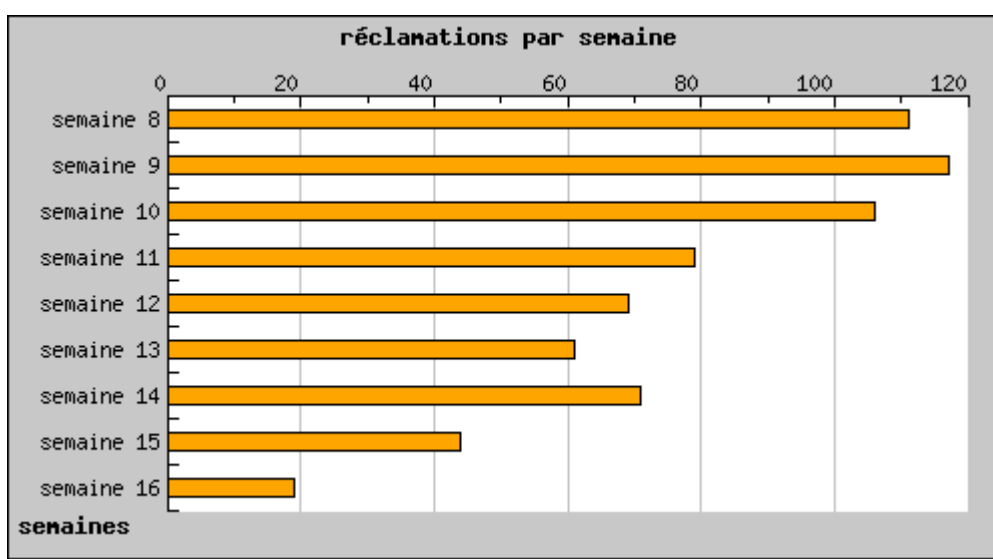
4- Réclamations

a) Evolution des appels/visites pendant les 3 semaines suivant l'envoi des factures :

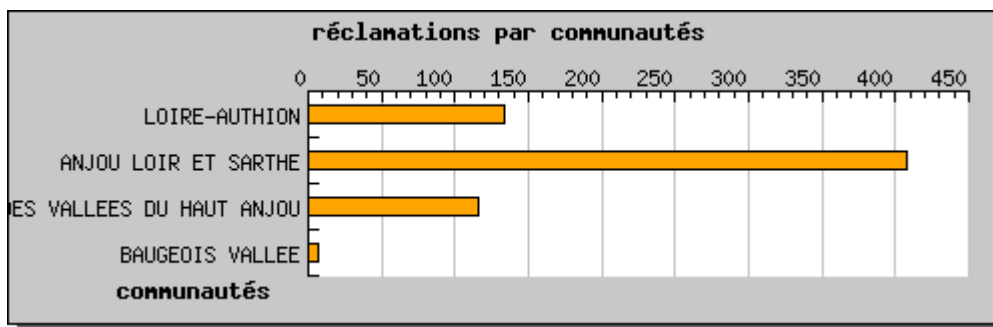


→ Baisse globale du nombre d'appels et de visites entre la facture du 1^{er} et du 2nd semestre.

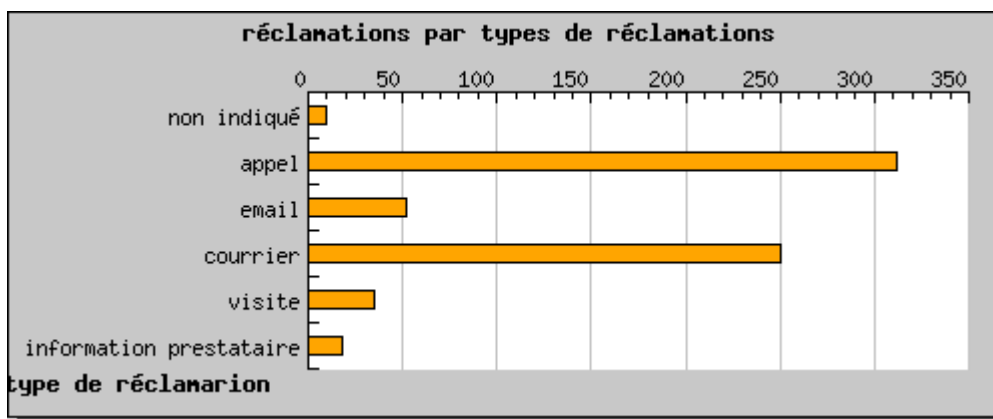
b) Appels/Courriers reçus du 16/02 au 16/04 (2 mois après l'envoi des facture) :



→ Pic de réclamations pendant 3 semaines puis retour progressif à la normale.



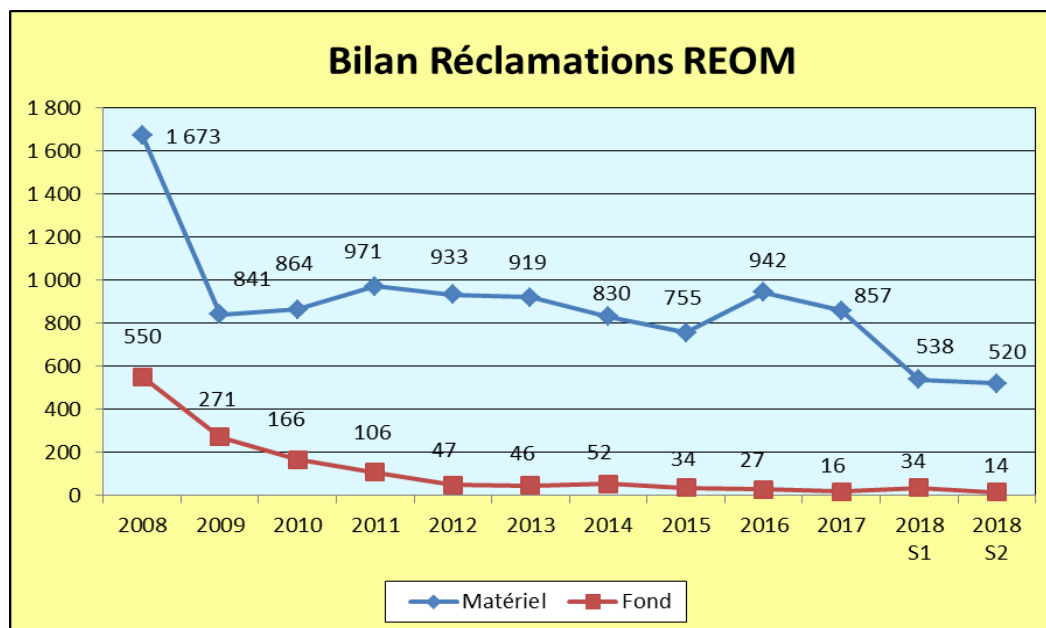
→ Plus de réclamations en proportion sur la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (55% des factures émises).



→ Majorité des réclamations par téléphone et/ou par courrier mais augmentation du nombre de demandes reçues par email (formulaire sur le nouveau site internet).

	Nombre de réclamations S2 2018	%	Nombre de réclamations S1 2018	%	Nombre de réclamations 2017	%
FOND	14	0,1 %	34	0,2 %	16	0,1 %
MATERIEL	520	2,4 %	538	2,6 %	857	4,1 %
TOTAL	534	2,5 %	572	2,8 %	873	4,2 %

c) Bilan



→ Nombre de réclamations matérielles (emménagements, déménagements...) équivalent au 1^{er} semestre

→ Diminution des réclamations de fond (principe de la redevance...)

d) Délai moyen de réponse : 53 heures

5- Budget

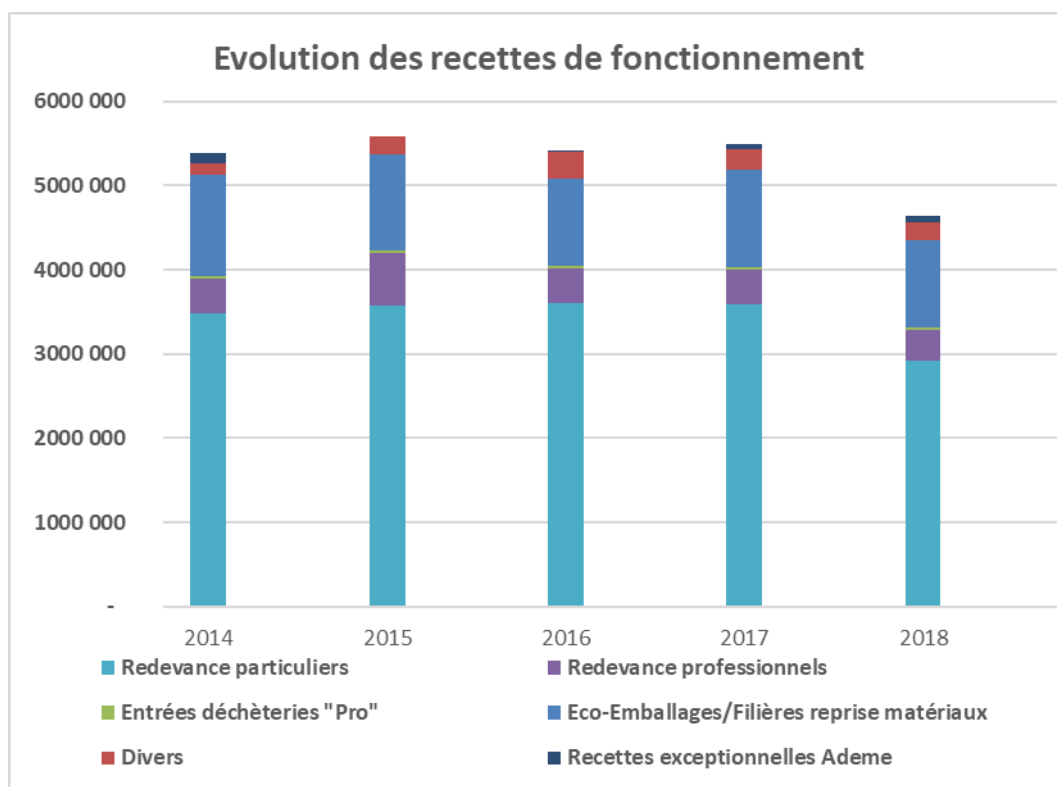
① L'évolution de la structure des recettes de fonctionnement 2014-2018

La redevance des particuliers reste la principale ressource tout au long de la période.

La redevance moyenne par habitant était stable à 70 € jusqu'à la baisse de 2018.
Elle est passée à 60 € par habitant.

Pour rappel, le coût moyen par habitant en France est de 118 € (93 € pour ceux en redevance et 124 € pour ceux en TEOM)

Les usagers du SICTOM payent donc **50 % de moins en moyenne que les Français et 35 % de moins en moyenne** que ceux soumis à la redevance.



La nette baisse des recettes en 2018 (-15%) est due à la baisse des tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2018.

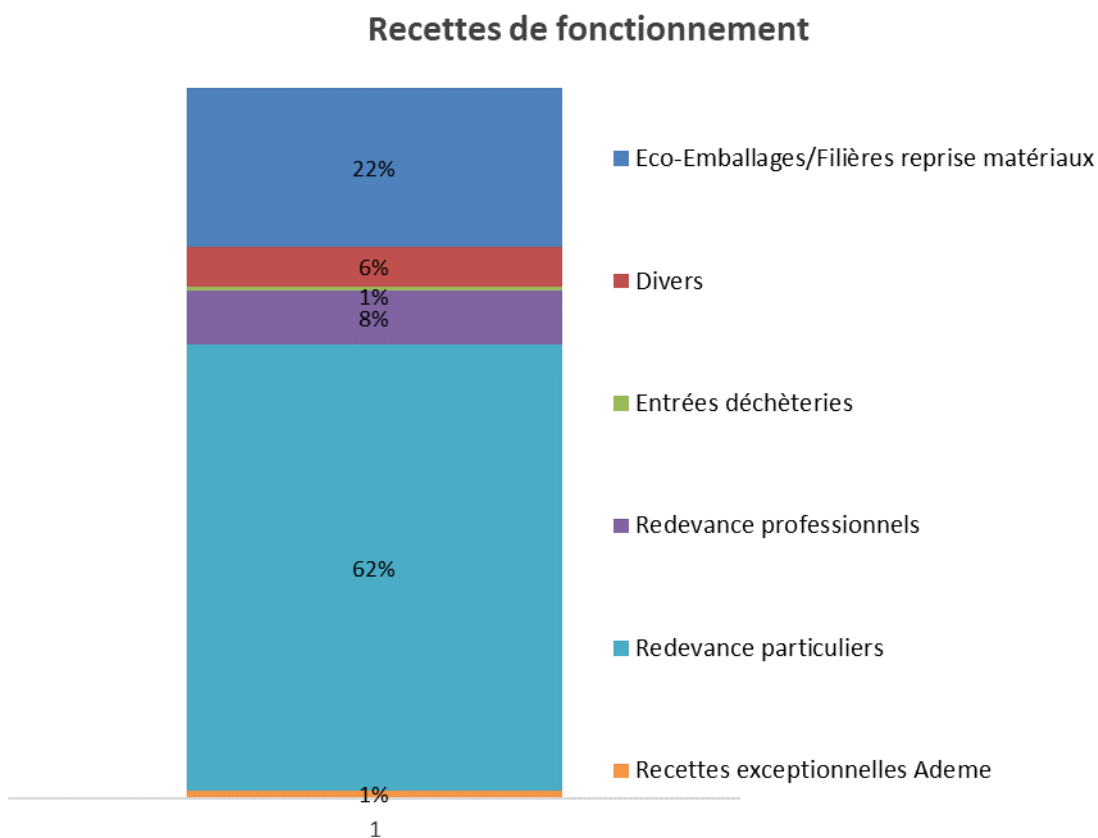
Celle-ci correspond au passage à la collecte 1 fois tous les 15 jours et au bras latéral.

	2018	%	2017	%
Redevance Incitative	3 281 175 €	70 %	4 002 000 €	74 %
Autres recettes	1 150 225 €	30 %	1 412 856 €	26 %
<i>Soutiens Eco-Organismes</i>	718 300 €	15 %	812 146 €	15 %
<i>Recettes de valorisation</i>	321 425 €	7 %	355 210 €	7 %
<i>Dépôts professionnels en déchèteries</i>	29 000 €	1 %	25 500 €	0 %
<i>Autres recettes</i>	326 600 €	7 %	220 000 €	4 %
Montant TOTAL	4 676 500 €		5 414 856 €	

Entre 2017 et 2018 : - 720 800 € de redevance suite à la baisse des tarifs
- 93 800 € de soutiens d'Eco-Organismes
- 33 800 € de recettes suite à la chute des cours des matières premières

soit 848 400 € de recettes en moins.

② La structure des recettes de fonctionnement 2018



Le gain du geste de tri représente 22 % des recettes de fonctionnement.
Il est donc très important de continuer à sensibiliser les usagers en facilitant ce geste grâce aux extensions de consigne de tri.

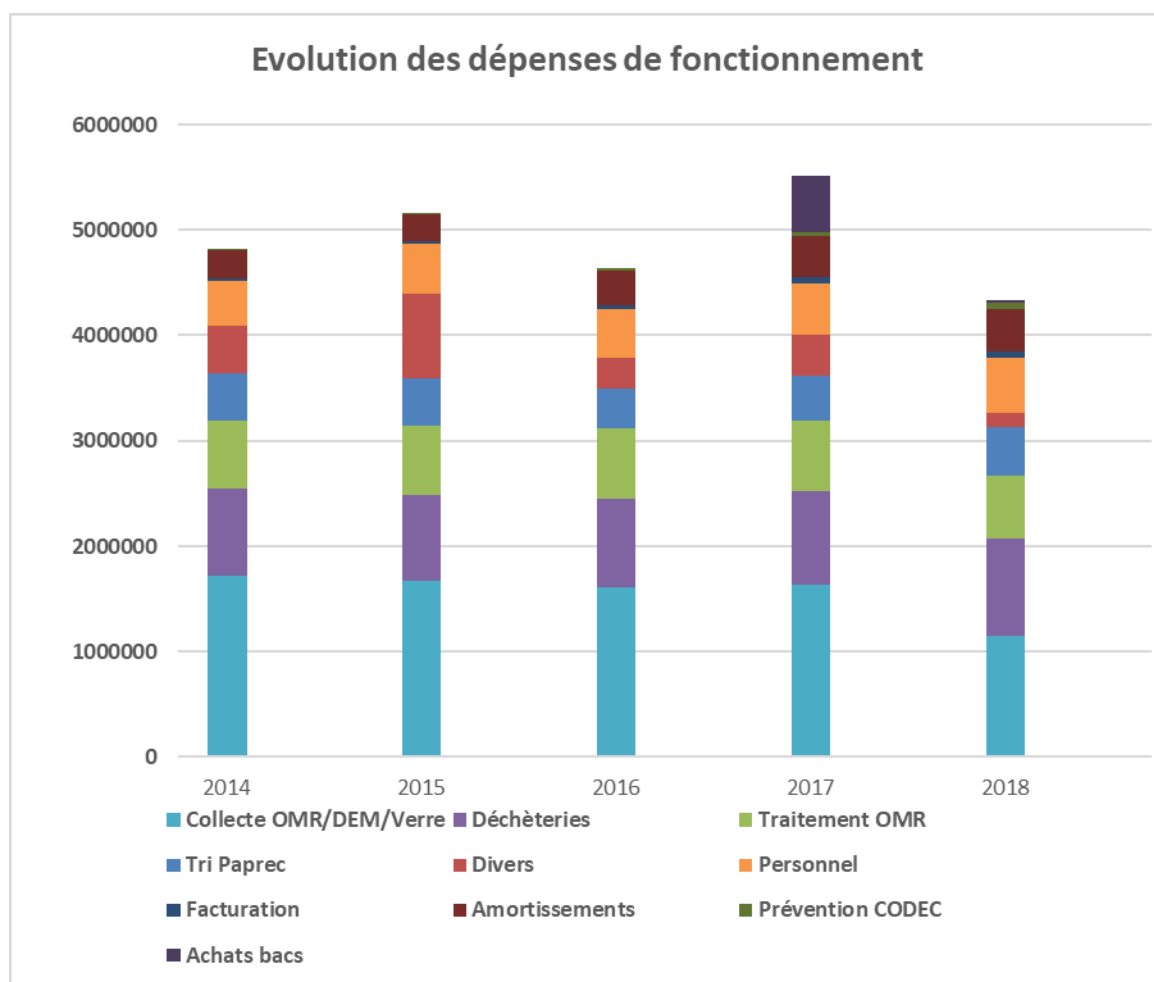
③ Montant des soutiens

<u>Eco-organismes</u>	2017	2018
Contrat CITEO	685 290,00	583 346,04
Soutien Développement Durable CITEO	23 840,21	24 270,82
CITEO Papiers	45 758,83	64 616,00
Soutien OCAD3E	30 862,63	22 857,48
Eco DDS	4 448,00	48,00
Eco Mobilier	21 946,68	23 161,20
TOTAL	812 146,35	718 299,54

④ Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

	Tonnage 2017	Recettes 2017	Tonnage 2018	Recettes 2018
Verre	2 103.55	51 138,78 €	2 259.93	50 365,07 €
Plastique -	231.80	26 736,56 €	209.94	48 483,41 €
Films plastiques -	6.00	85,50 €	34.10	0,00 €
Acier -	133.50	15 310,70 €	129.18	18 383,59 €
Aluminium -	6.6	3 242,67 €	9.00	2 883,53 €
Cartonnettes	560.74	67 619,57 €	539.68	41 035,61 €
Gros de magasin -	69.90	7 166,89 €	76.84	3 578,32 €
Papier -	1 249.2	131 166,00 €	1 055.08	109 910,16 €
Briques alimentaires	35.42	294,20 €	47.00	530,00 €
Carton Déchèteries	133.28	18 984,68 €	150.20	14 270,45 €
Ferrailles	437.84	29 008,43 €	456.60	29 440,60 €
Batteries	7.49	4 456,74 €	6.13	2 544,74 €

⑤ L'évolution de la structure des dépenses de fonctionnement 2014-2018



Comme pour les recettes, la forte baisse des dépenses en 2018 correspond au passage à la collecte 1 fois tous les 15 jours et à bras latéral.

Pour rappel, l'augmentation de 2017 était due à l'enquête et au changement de bacs.

⑥ La structure des dépenses de fonctionnement 2018

Montant annuel des dépenses

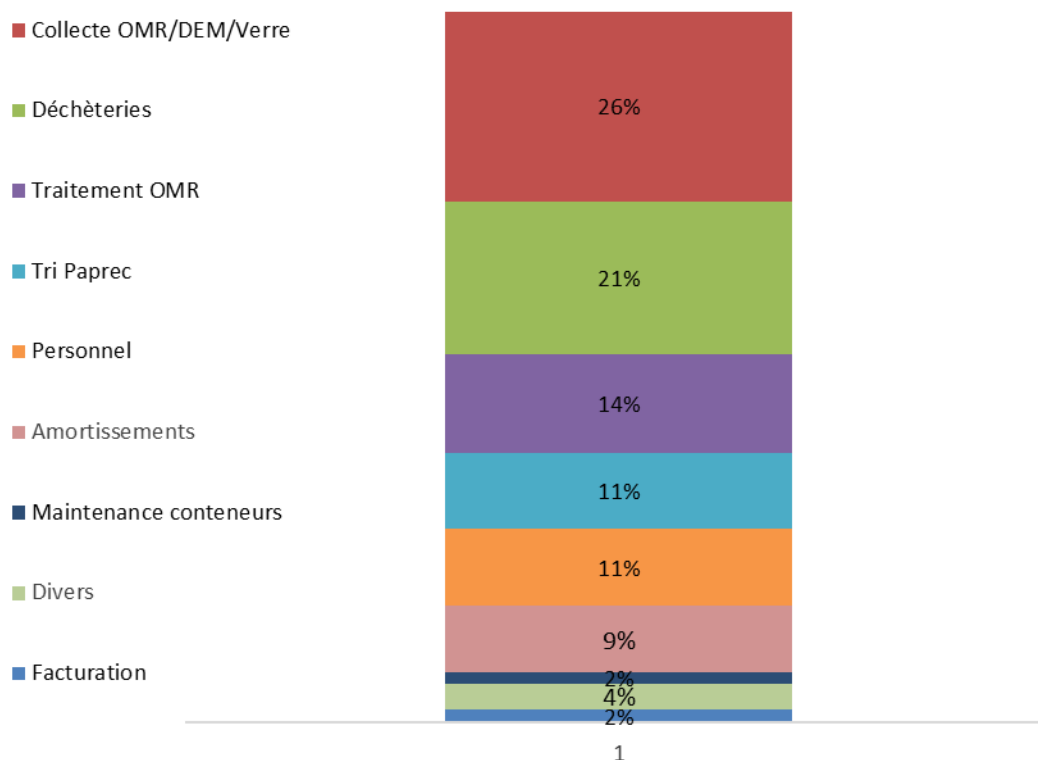
Dépenses de fonctionnement	4 400 690 €
Dépenses d'investissement	1 735 880 €

Données Compte Administratif 2018

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	Rémunération annuelle € TTC
BRANGEON ENVIRONNEMENT	Collecte	1 150 000 €
BRANGEON ENVIRONNEMENT	Maintenance du parc de bacs	67 737 €
PAPREC OUEST	Tri	406 330 €
BRANGEON ENVIRONNEMENT	Transport DEM	55 044 €
BRANGEON ENVIRONNEMENT	Déchèteries	645 585 €
BRANGEON ENVIRONNEMENT	Gestion base données Facturation	62 397 €
SIVERT EST ANJOU	Traitement OM	453 770 €
SIVERT EST ANJOU	Transport OM	76 553 €
SIVERT EST ANJOU	Incinération tout-venant	112 345 €
TOTAL (76 % des dépenses réelles de fonctionnement)		3 029 761 €

Dépenses de fonctionnement



La part de la collecte dans les dépenses passe de 30 % en 2017 à 26 % en 2018.
Le coût des déchèteries augmente passant de 16 à 21 %.

⑦ Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets : évolution sur les 4 dernières années

Le tableau ci-dessous indique le coût aidé en € TTC, en € TTC/Tonne et € TTC/habitant de l'ensemble des flux (OMR, Recyclable, Déchèteries...) pour les années 2015 / 2016 / 2017 / 2018.

Le coût aidé = coût complet – les ventes de matériaux – les soutiens apportés par les Eco-Organismes – les aides reçues (ADEME)

Coût aidé	2015	2016	2017	2018
€ TTC	3 564 004	3 537 261	3 526 370	3 244 624
€ TTC/T	158.47	149.53	149.19	142.78
€ TTC / hab	70.75	69.68	67.60	61.57

Données 2018 validées par l'ADEME

Le tableau ci-dessous indique le coût aidé en € TTC, en € TTC/Tonne et € TTC/habitant par flux (OMR, Recyclables, Déchèteries...) pour les années 2015 / 2016 / 2017 / 2018.

	OMR	VERRE	RECYCLABLES	DECHETERIES	VERRE Professionnels	Gestion du Passif
2015						
€ TTC	1 763 061	145 477	649 958	901 741	14 829	88 938
€ TTC/T	235.10	72.92	226.62	95.58	247.15	
€ TTC / hab	35	2.89	12.9	15.46	0.29	1.77
2016						
€ TTC	1 909 208	129 423	552 849	944 196	13 198	117 810
€ TTC/T	245.05	64.17	211.01	92.77	231.54	
€ TTC / hab	35.06	2.55	10.89	18.60	0.26	2.32
2017						
€ TTC	1 712 446	171 443	494 936	846 010	36 666	105 752
€ TTC/T	237.39	84.37	187.19	101.60	632.17	
€ TTC / hab	32.83	3.29	9.49	16.22	0.70	2.03
2018						
€ TTC	1 503 141	177 345	384 904	941 216	11 992	106 948
€ TTC/T	255.20	58.90	143.89	109.10	1 199.20	142.78
€ TTC / hab	28.52	2.51	7.30	17.86	0.23	2.03

⑧ Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque type de déchets en 2018

Les étapes techniques correspondent à la Prévention, la Pré-collecte (bacs gris et jaunes, conteneurs semi-enterrés, bacs d'apport volontaire...), la collecte et le traitement (transport et transfert compris) des déchets.

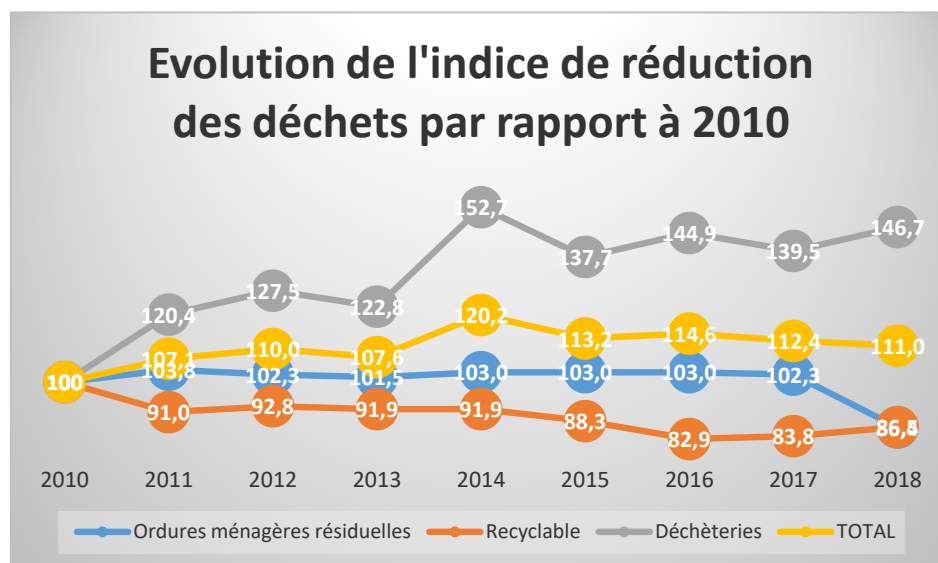
Le tableau ci-dessous indique le coût complet en € TTC, en € TTC/Tonne et € TTC/habitant de l'ensemble des flux (OMR, Recyclables, Déchèteries) fonction des diverses étapes techniques.

	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ TTC	132 912	342 058	1 354 829	1 125 638
€ TTC/T	7.60	31.46	59.89	70.39
€ TTC/hab	2.49	6.49	25.71	21.20

⑨ Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2010)

Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous vous présente l'impact de ces actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



Les indices d'ordures ménagères et de recyclables ont baissé de 14 %. Par contre, les flux en déchèteries ont augmenté de 46.7 %.

La loi n°2015-991 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. On constate que sur le territoire du SICTOM Loir et Sarthe, cette production de déchets a augmenté de 11 % entre 2010 et 2018.

Mais si, au niveau national, la production de Déchets Ménagers et Assimilés était de 590 kg/hab en 2010, elle n'était que de 410 kg sur le SICTOM, soit 30 % de moins.

G- Communication

- **Dos de factures**
 - 4 adressées aux professionnels
 - 1 adressée aux particuliers
- **8 articles dans les Nouvelles d'Anjou**
- **70 articles dans la presse locale**
- **1 conférence de presse le 06/12/2018** : Extension consignes de tri
- **2 magazines SIVERT « Salamandre »**
- **1 magazine Puissance Tri⁺ en décembre 2018**
- **Distribution de la lettre pour les nouveaux arrivants**
- **Distribution du nouveau Mémo tri en décembre 2018**
- **Distribution du calendrier de collecte en décembre 2018**

H- Divers

1- Emploi

Nombre de postes générés par le SICTOM Loir et Sarthe : 47

○ Collecte/facturation REOM incitative/maintenance conteneurs (Brangeon)	20
○ Traitement (SIVERT + SAVED)	3
○ Tri (PAPREC)	5
○ Déchèteries (BRANGEON ENVIRONNEMENT)	7
○ Personnel SICTOM Loir et Sarthe (mutualisé)	12

2- Réunions

○ Comités syndicaux	:	4
○ Réunions de bureau	:	6

3- Suivis

○ Marché Collecte – Brangeon Environnement	10 réunions
○ Marché Tri - PAPREC	3 réunions
○ Marché Déchèterie - BRANGEON ENVIRONNEMENT	9 réunions

4- Contrôles

- Marché Tri PAPREC : 10 caractérisations de mélange
- Marché Tri PAPREC : 12 caractérisations de gros de magasin
- Marché Tri PAPREC : 24 caractérisations de refus

- Marché Collecte Brangeon : 19 suivis de collecte pour contrôle de fiabilité des systèmes informatiques embarqués et du respect de la recommandation R437 de la CNAMTS.
- Marché Collecte Brangeon: 1 941 courriers erreurs de tri envoyés + 183 visites usagers sur le terrain par l'API
- Pré-collecte : 103 tournées / 6 860 bacs contrôlés :
 - 61% aucune erreur
 - 37% erreur de tri
 - 2% non conforme

- Marché Déchèteries BRANGEON : 36 contrôles en déchèteries.

Le Président
André SEGUIN

H- Glossaire

BTP	Bâtiment travaux publics
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRE	Commission de régularisation de l'énergie
CODEC	Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire
COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
C1	Collecte 1 fois semaine
C0.5	Collecte 1 fois tous les 15 jours
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DDS	Déchets dangereux spécifiques
D3E	Déchets équipements électriques et électronique
DEM	Déchets d'emballages ménagers
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DMA	Déchets Ménagers Assimilés
DMS	Déchets ménagers spéciaux
EIT	Ecologie industrielle et territoriale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein
ISDND	Installation de stockage de déchets non dangereux
JRM	Journaux, revues et magazines
OMR	Ordures ménagères résiduelles
OPT	Opération puissance tri
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
SIVERT	Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets
SPL	Société publique locale
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
MES	Matières en suspension
VRD	Voirie et réseaux divers